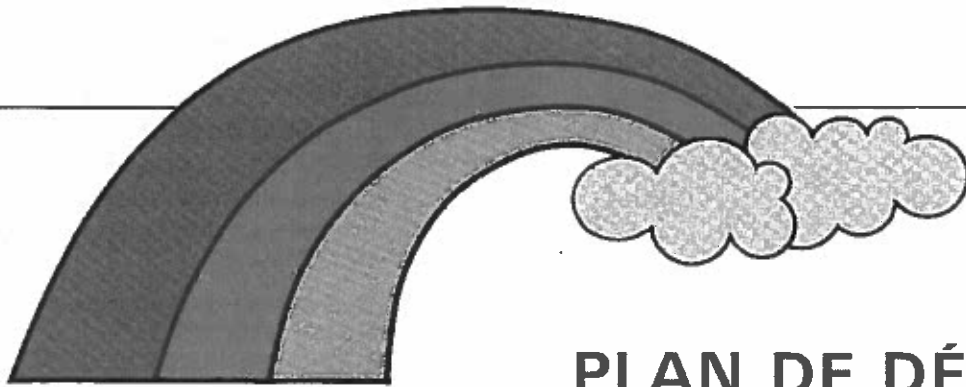




DOCUMENT DE CONSULTATION

AVRIL 1985

PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE: 1985-1990

INTRODUCTION

Au cours des dix dernières années, les intervenants culturels de la région de l'Abitibi-Témiscamingue ont passablement amélioré la connaissance de leurs milieux et de leurs besoins réciproques. D'isolées, leurs interventions se sont de plus en plus faites collectives alors que des réseaux de communications entre les partenaires du développement culturel se sont développés.

En 1980, le Conseil de la culture publie un premier portrait d'ensemble de la situation de la culture en Abitibi-Témiscamingue. Ce document décrit les difficultés vécues et les besoins ressentis par les intervenants culturels. Il s'agit également d'un outil de travail qui dégage des pistes de développement par zones géographiques et par disciplines.

Dans la foulée de l'adoption de ces hypothèses de développement, plusieurs réformes gouvernementales voient le jour, tant en matière de loisirs que d'affaires culturelles. Ces réformes se traduisent par l'application de diverses modalités de déconcentration des programmes et des crédits de transfert des ministères concernés.

L'expérimentation de nouveaux mécanismes de ventilation d'enveloppes budgétaires (programme des arts d'interprétation, programme d'amélioration de l'intervention régionale et programme d'équipements culturels) remet en évidence certains problèmes, dont le plus voyant, mis à part l'insuffisance des moyens financiers, est l'absence de priorités de développement culturel à court et à moyen termes. Les décisions devenant de plus en plus difficiles à prendre, tant pour les intervenants que pour les structures administratives en place, le Conseil de la culture organise, en mars 1983, un "Sommet culturel" où plusieurs questions se rapportant aux choix de développement culturel sont débattues.

À son tour, le "Sommet culturel" ouvre la porte sur l'actuelle opération de concertation. En effet, en mai 1983, l'Assemblée générale annuelle du Conseil de la culture institue une Commission qui a pour mandat d'élaborer un plan de développement culturel. C'est à ce moment que le présent document prend naissance, lequel vise à cerner clairement la direction à suivre pour orienter le développement des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue. Évidemment, la préparation d'un tel plan a suscité d'intenses discussions, tant pour en établir le contenu que pour en déterminer la forme.

D'une part, les opinions étaient fort partagées quant aux pistes possibles de développement à privilégier. Suite à plusieurs échanges de points de vue, il a été possible de faire consensus sur les orientations qui sont présentées dans ce document. Rappelons que la Com-

mission a été formée en prenant soin de réunir autour d'une même table des représentants et représentantes de milieux variés. En choisissant de procéder ainsi, il était possible que des propositions divergentes soient débattues, chacun des membres de la Commission alimentant la discussion à partir de son vécu propre.

D'autre part, la forme du plan de développement a aussi fait l'objet de plusieurs hypothèses. La Commission a finalement décidé de limiter ses propositions à des orientations de développement assorties de buts et d'objectifs à atteindre d'ici 1990. On ne retrouvera pas dans ce document une identification précise des exécutants et des coûts de réalisation qui se rattachent à chaque objectif. Les intervenants culturels devront donc contribuer, chacun à leur façon et selon leurs moyens, à l'accomplissement des orientations, buts et objectifs qui seront adoptés.

Finalement, il est important de mentionner que le document de consultation qui est présentement déposé constitue la première partie du plan de développement.

En effet, dans sa forme finale, le plan comportera deux (2) parties:

LA PARTIE 1

Chapitre premier: L'évolution de la situation depuis 1980

Chapitre second: Les orientations de développement pour 1985 à 1990

Cette partie est soumise à une consultation générale et doit être officiellement adoptée par les membres du Conseil de la culture le 1 juin 1985.

LA PARTIE 2

Les objectifs sectoriels de développement

Cette partie viendra compléter le plan en précisant des objectifs spécifiques de développement pour chaque discipline représentée au Conseil de la culture. Cette seconde phase débutera en septembre 1985 et sera préparée par des tables de concertation réunissant les intervenants qui agissent dans le même milieu d'activités. Les objectifs sectoriels devront nécessairement être en harmonie avec les orientations générales retenues dans la première partie.

SOMMAIRE

	Page
Liste des tableaux	2
Liste des sigles et abréviations	2
Définition des termes	3

Chapitre premier

L'évolution de la situation depuis 1980

1. Les particularités régionales	4
2. Le point sur les hypothèses de développement adoptées en 1980	8
3. La participation des milieux gouvernementaux, municipaux et privés au développement culturel	10
4. L'élaboration d'un plan de développement culturel: pourquoi et comment?	12

Chapitre second

Les orientations de développement: 1985-1990

1. Améliorer la qualité des biens et services culturels offerts à la population	13
2. Stimuler le développement et l'émergence de foyers et de noyaux culturels dans chaque localité	15
3. Favoriser la pratique et la diffusion culturelles de métier	19
4. Accroître la participation de partenaires gouvernementaux, municipaux et privés au développement culturel	21

Conclusion	24
------------	----

Les membres de la Commission	24
------------------------------	----

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1:	Découpage territorial de la région desservie par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue (par MRC)
Tableau 2:	Répartition de la population de l'Abitibi-Témiscamingue selon les caractéristiques démographiques des localités
Tableau 3:	Portrait des infrastructures culturelles spécialisées en place ou en cours de réalisation (par MRC) (1985)
Tableau 4:	Estimé des sources de revenus de fonctionnement des organisations culturelles en Abitibi-Témiscamingue (en %) (1983-1984)
Tableau 5:	Principes de base sur lesquels se fondent le plan de développement des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue (1983)
Tableau 6:	Orientations préliminaires de développement des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue (1983)
Tableau 7:	Première orientation - Améliorer la qualité des biens et services culturels
Tableau 8:	Deuxième orientation - Stimuler le développement et l'émergence de foyers et de noyaux culturels dans chaque localité
Tableau 9:	Liste des biens et services culturels minima à offrir à la population
Tableau 10:	Liste des infrastructures culturelles spécialisées à améliorer et à implanter de 1986 à 1990 (par MRC)
Tableau 11:	Troisième orientation - Favoriser la pratique et la diffusion culturelles de métier
Tableau 12:	Quatrième orientation - Accroître la participation de partenaires gouvernementaux, municipaux et privés au développement culturel

LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

ACEMAT	Association des centres d'exposition et des musées de l'Abitibi-Témiscamingue	CRC	Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue	MRC	Municipalité régionale de comté
AMEAT	Association des musiciens éducateurs de l'Abitibi-Témiscamingue	CRL	Conseil régional des loisirs de l'Abitibi-Témiscamingue	ONF	Office national du film
ATRAT	Association touristique régionale de l'Abitibi-Témiscamingue	FQSSC	Fédération québécoise des Services socio-culturels	OPDQ	Office de planification et de développement du Québec
BCP et BCPAT	Bibliothèque centrale de prêt de l'Abitibi-Témiscamingue	MAC	Ministère des Affaires culturelles du Québec	RBPAT	Regroupement des bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue
DRAC	Direction régionale du ministère des Affaires culturelles	MEQ	Ministère de l'Éducation du Québec	ROSAT	Regroupement des organisateurs de spectacles de l'Abitibi-Témiscamingue
		MLCP	Ministère du Loisir, de la Chasse et de la pêche du Québec	RSMHAT	Regroupement des sites et monuments historiques de l'Abitibi-Témiscamingue

DÉFINITION DES TERMES

Les lecteurs et lectrices sont priés de prendre note que les termes se rapportant aux personnes dans le texte désignent tout autant les hommes que les femmes.

AMATEUR ET AMATEURE:	Personne qui s'adonne à la pratique, à la recherche ou à la diffusion artistique pour des fins de loisir ou de culture personnelle.	ÉQUIPEMENT SPÉCIALISÉ:	Infrastructure lourde ou matériel léger dont la vocation est restreinte à une activité particulière de création, de production, de diffusion, de formation ou de conservation. Voici quelques exemples d'infrastructures lourdes: une école de danse ou de musique, une salle de spectacles, un musée, un centre d'exposition ou d'interprétation, une bibliothèque, un centre d'archives, un atelier de création et de production en arts visuels ou en arts d'interprétation, un studio de production audio-visuel, ... Du matériel léger est généralement en place dans les établissements pré-cités. Il peut s'agir d'instruments de musique, de consoles de son et d'éclairage, d'étagères, de présentoirs, d'appareils techniques, ... On peut cependant retrouver du matériel spécialisé dans des établissements autres que des infrastructures spécialisées.
ARTS D'INTERPRÉTATION:	Ce sont les disciplines de la danse, de la musique et du théâtre qui sont généralement désignées sous le terme de "arts d'interprétation" ou "arts de la scène".	FORMATION:	Ensemble des activités artistiques d'apprentissage et de perfectionnement théoriques et pratiques des différentes disciplines culturelles.
ARTS VISUELS:	Ce sont les disciplines généralement rattachées au domaine des métiers d'arts et des arts plastiques. Aux fins de gestion de programme, il est souvent considéré que la photographie et le vidéo comptent parmi les arts visuels. Ce n'est cependant pas pratique courante en ce qui concerne le cinéma.	FOYER CULTUREL:	Lieu où se trouve un certain nombre d'équipements et de services culturels.
BÉNÉVOLE:	Toute personne qui donne de son temps, sans rémunération, à l'avancement d'une cause ou d'une organisation.	INTERVENANT CULTUREL:	Tout organisme ou personne qui agit directement dans le milieu culturel, soit en raison de préoccupations sectorielles (disciplines) ou d'une préoccupation d'ensemble à l'égard du développement culturel.
BIBLIOTHÈQUE AFFILIÉE	Bibliothèque municipale située dans une localité de moins de 5 000 habitants et qui bénéficie des services de la Bibliothèque centrale de prêt (BCP).	INTERVENTION:	Traitement actif et volontairement choisi.
BIBLIOTHÈQUE AUTONOME:	Bibliothèque municipale située dans une localité de plus de 5 000 habitants et qui est directement subventionnée par le ministère des Affaires culturelles pour son fonctionnement.	MILIEU:	Entourage social, politique et physique dans lequel un groupe de personnes vit.
BUT:	Fin que l'on se propose d'atteindre.	NOYAU CULTUREL:	Groupe de personnes qui oeuvrent au développement culturel de leur milieu.
COMMISSION CULTURELLE:	Organisme généralement consultatif mandaté par le Conseil municipal pour aider à la planification et à l'organisation des activités culturelles sur le territoire de la municipalité. En vertu de ce mandat, la Commission doit consulter les citoyens, préparer des plans de développement à soumettre à l'approbation du Conseil municipal et, au besoin, formuler au Conseil municipal des avis sur l'état, les besoins et l'évaluation des activités culturelles.	OBJECTIF:	Point précis visé dont l'atteinte aide à cheminer vers le but.
CONSERVATION:	Ensemble des activités qui visent la connaissance, la préservation et la mise en valeur des biens artistiques et patrimoniaux.	ORIENTATION:	Position découlant d'un ou de plusieurs principes qui détermine la direction qu'on entend prendre pour favoriser le développement culturel.
CRÉATION:	Toute activité d'une personne ou d'un groupe liée à la production d'une oeuvre artistique.	PARTENAIRE:	Personne ou groupe dont la participation est acquise ou recherchée pour réaliser une ou des actions.
CULTURE:	Ensemble des structures sociales, religieuses, etc., des manifestations intellectuelles, artistiques et patrimoniales, ainsi que des oeuvres qui s'y rattachent directement ou indirectement. Cependant, dans le cadre du présent document, on restreint le sens de culture à l'ensemble du domaine d'intervention touchant les arts d'interprétation, les arts visuels, les lettres, le patrimoine et l'histoire, ainsi que le cinéma et l'audio-visuel.	PLAN DE DÉVELOPPEMENT CULTUREL:	Ensemble d'orientations, de buts et d'objectifs de nature à favoriser l'épanouissement de la culture.
DÉVELOPPEMENT CULTUREL:	Ampleur prise par la culture dans son évolution par l'amélioration ou l'élargissement de son rayonnement, de son accessibilité, de sa production, de ses manifestations et de ses équipements.	PRINCIPE:	Proposition énonçant un élément nécessaire au développement culturel et sur laquelle s'appuient une ou plusieurs orientations.
DIFFUSION:	Toute activité qui vise à rendre accessible au public différents aspects de la culture. Exemples de moyens de diffusion: - exposition - spectacle - distribution et/ou prêt de biens culturels - interprétation des sites patrimoniaux et archéologiques - publication d'études et de recherches sur la culture.	PROBLÉMATIQUE:	Ensemble de problèmes posés dans un domaine et pour lesquels des solutions sont recherchées.
		PROFESSIONNEL ET PROFESSIONNELLE:	Toute personne qui acquiert des connaissances spécialisées en vue de s'adonner à la création, la formation, la recherche et la diffusion des arts et de la culture et qui fait de cette pratique sa préoccupation majeure ou son métier.
		PROGRAMMATION:	Planification des actions devant être menées et des ressources humaines, matérielles et financières nécessaires pour les exécuter.
		STRATÉGIE:	Art de combiner l'action des forces en vue de réussir un ensemble d'actions.
		USAGER ET USAGÈRE:	Toute personne qui utilise des services ou des biens culturels.
		ZONE GÉOGRAPHIQUE:	Territoire déterminé par les limites de juridiction d'une municipalité régionale de comté (MRC).

CHAPITRE PREMIER

L'ÉVOLUTION DE LA SITUATION DEPUIS 1980

Une multitude de textes tracent des bilans partiels de la vie culturelle en Abitibi-Témiscamingue. Certains de ces textes ont servi de mémoires lors des tournées politiques de consultation. D'autres textes ont servi à la défense de dossiers, à la préparation de plans d'actions annuels ou sectoriels et à la tenue de manifestations de concertation.

Notre propos n'est pas de reprendre cette vaste documentation pour en faire un nouveau tout. Nous avons cependant dressé ce court portrait d'ensemble qui nous permet de faire le point sur l'état actuel de la situation.

Ce premier chapitre se terminera sur un rappel des principes et orientations préliminaires de développement adoptés par les membres du Conseil de la culture à leur Assemblée générale annuelle de mai 1983.

1. Les particularités régionales

La région de l'Abitibi-Témiscamingue se compose de six "régions d'appartenance", cinq d'entre elles étant constituées en municipalités régionales de comté. La sixième région d'appartenance est située au nord du 49^e parallèle et est représentée par un comité consultatif. Le tableau 1 présente le découpage territorial de la région desservie par le Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue.

L'Abitibi-Témiscamingue, outre ses caractéristiques de faible densité de population (environ 2,6% de la population du Québec) et de déconcentration des localités sur un vaste territoire, est une région dite "ressource", dont le développement s'est souvent trouvé handicapé par son éloignement des centres fortement peuplés du Québec. Cet isolement a créé un sentiment d'appartenance et de prise en main qui a permis de tirer un assez bon parti d'une situation peu enviable à bien des points de vue.

On retrouve plus de cent (100) localités en Abitibi-Témiscamingue et seulement cinq (5) d'entre elles ont une population de plus de 5 000 habitants. Ces dernières totalisent à elles seules 42% des citoyens et citoyennes de la région. La majorité des localités a une population inférieure

à 1 000 habitants. Le tableau 2 présente les caractéristiques démographiques des localités de la région.

Les équipements spécialisés sont situés dans quelques villes, généralement le chef-lieu de la Municipalité régionale de comté. Plus de quatre-vingts (80) municipalités sont dotées d'une bibliothèque municipale et la majorité d'entre elles utilise les services offerts par la Bibliothèque centrale de prêt. Les autres équipements en place présentent un caractère polyvalent et contribuent à l'occasion à l'animation de la vie culturelle locale.

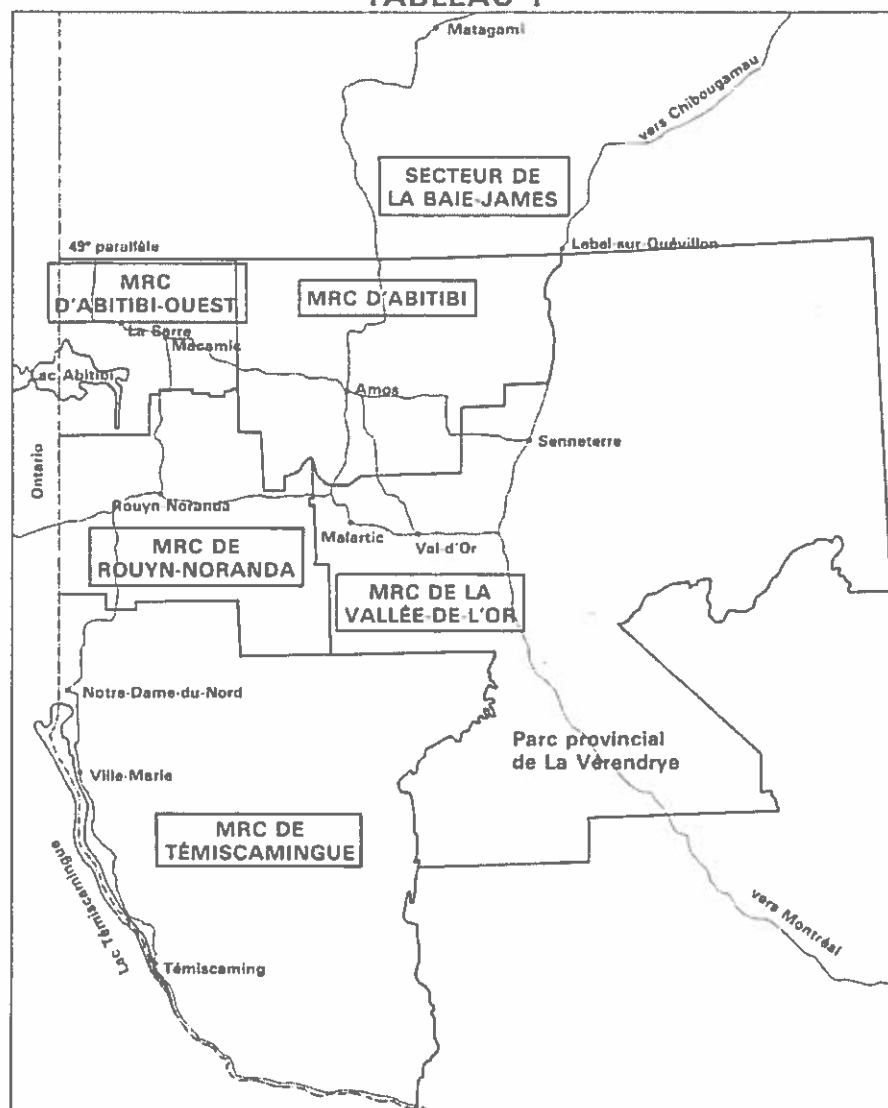
Depuis quatre (4) ans, le portrait des équipements culturels de la région s'est légèrement modifié. Quelques infrastructures culturelles nouvelles ont vu le jour et d'autres ont été modernisées. Le programme d'aide aux équipements du ministère des Affaires culturelles a permis de combler certaines carences depuis longtemps identifiées.

Des demandes d'aide à l'équipement sont cependant encore en suspens tant du côté des équipements lourds que des équipements légers, ce qui étale sur plusieurs années à venir la consolidation du réseau des équipements culturels. Le tableau 3 présente le portrait des infrastructures culturelles spécialisées en place ou en cours de réalisation.

TABLEAU 1

DÉCOUPAGE TERRITORIAL DE LA RÉGION DESSERVIE PAR LE CONSEIL DE LA CULTURE DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

TABLEAU 1



RÉGION 08 - MUNICIPALITÉS

MRC D'ABITIBI (19)
8 700 km²

Amos
Amos-Est
Barraute
Berry
Champneuf
Fiedmont-Barraute
La Corne
La Motte
Lamorandière
Landrienne
Launay
Preissac
Rochebeaucourt
Saint-Dominique-du-Rosaire
Saint-Félix-de-Dalquier
Sainte-Gertrude-Manneville
Saint-Marc-de-Figuery
Saint-Mathieu
Trécesson

MRC D'ABITIBI-QUEST (24)
3 685 km²

Authier Authier Nord
Clermont
Clerval
Colombourg
Duparquet
La Reine
La Sarre
Macamic (paroisse)
Macamic (ville)
Normétal
Palmarolle
Poulieries
Rapido Danseur
Roquemaure
Sainte-Germaine-Boulé
Sainte-Hélène-de-Mancebourg
Saint-Jacques-de-Dupuy
Saint-Janvier
Saint-Lambert
Saint-Laurent
Taschereau
Taschereau (village)
Val Saint-Gilles

MRC DE ROUYN-NORANDA (17)
6 236 km²

Amfield
Béaudry
Bellocombe
Cadillac
Cloutier
D'Alambert
Destor
Evain
Lac-Dufault
Mc Watters
Montbeillard
Noranda
Rollet
Rouyn
Saint-Guillaume-de-Granada
Saint-Joseph-de-Clécy
Saint-Norbert-de-Mont-Brun

MRC DE TÉMISCAMINGUE (22)
18 639 km²

Angliers
Belleterre
Duhamel Ouest
Fugèreville
Guérin
Kipawa
Laforce
Latulipe et Gaboury
Laverlochère
Lotong
Lorrainville
Moffet
Nédelec
Notre-Dame-de-Lourdes-de-Lorrainville
Notre-Dame-du-Nord
Rémigny
Saint-Bruno-de-Guigues
Saint-Edouard-de-Fabre
Saint-Eugène-de-Guigues
Saint-Placide-de-Béarn
Témiscaming
Ville-Marie

MRC DE VALLÉE DE L'OR (10)
36 915 km²

Belcourt
Duboussin
Malartic
Rivière Hévo
Senneterre (paroisse)
Senneterre (ville)
Sullivan
Val d'Or
Val Sennerville
Vassan

SECTEUR DE LA BAIE JAMES (7)
(sud du 50^e parallèle)

Comton
Joutel
Lebel-sur-Quévillon
Matagami
Rousseau
Val Paradis
Villebois

RÉSERVES INDIENNES (6)
Kébaowek
Lac-Simon
Témiscamingue
Village-Pikogan
Waswanipi
Winneway

RÉPARTITION DE LA POPULATION SELON LES CARACTÉRISTIQUES DÉMOGRAPHIQUES DES LOCALITÉS DE L'ABITIBI-TÉMISCAMINGUE

Source: Données tirées du Répertoire des municipalités du Québec, 1984
Les localités situées au sud du 50^e parallèle sont incluses dans le tableau.

**PORTRAIT DES INFRASTRUCTURES CULTURELLES SPÉCIALISÉES
EN PLACE OU EN COURS DE RÉALISATION, PAR MRC (1985)**

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'ABITIBI-OUEST			
IDENTIFICATION DE L'EQUIPEMENT	LOCALITE	GESTIONNAIRE M: Municipalité O: Organisme à but non lucratif P: entreprise privée	Amélioration locative réalisée de 1980 à 1985
Bibliothèques affiliées au réseau de la BCPAT (* Mandat élargi)	Authier	M	
	Clerval	M	
	Colombourg	M	
	* Duparquet	M	OUI
	* Dupuy	M	
	Ile Nepawa	M	
	* La Reme	M	OUI
	* Macznic (V.P.)	M	OUI
	* Normétat	M	OUI
	* Palmariolle	M	
	Roquemare	M	
	* Ste-Germaine-de-Bouté	M	
	* Ste-Hélène-de- Mancebourg	M	
	* Ste-Rose-Pouliaries	M	OUI
	St-Janvier-de-Chazel	M	
	St-Lambert-de- Desmeloizes	M	
	* St-Laurent-de- Gallichan	M	OUI
	* Tascherbau (V.P.)	M	OUI
	Val St Gilles	M	
Bibliothèque autonome	La Sarre	M	OUI
Centre d'exposition non accrédité	La Sarre	M	OUI
Centre d'interprétation historique	Authier	O	OUI
Cinéma	La Sarre	P	
École de danse	La Sarre	O	
École de musique	La Sarre	O	OUI
Librairie accréditée	La Sarre	P	OUI
Salle de spectacles, volet 2	La Sarre	M	
Salle de spectacles, volet 3	La Sarre	M	OUI
Site historique	Rapide Danseur	O	OUI

TABLEAU 3 (Suite)

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE ROUYN-NORANDA			
IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT	LOCALITÉ	GESTIONNAIRE M: Municipalité O: Organisme à but non lucratif P: entreprise privée	Amélioration locative réalisée de 1980 à 1985
Bibliothèques affiliées au réseau de la BCPAT	Armfild	M	
	* Beaudry	M	OUI
	* Bellecombe	M	OUI
(¹ Mandat élargi)	Cadillac	M	
	Clérick	M	OUI
	Cloutier	M	
	* Destor	M	OUI
	Evain	M	
	McWatters	M	
	* Mont Brun	M	OUI
	* Rollet	M	OUI
Atelier en arts visuels	Noranda	O	
Atelier en arts visuels	Rouyn	M	
Atelier en arts visuels	Rouyn	Cégep	
Atelier de gravure	Rouyn	O	
Bibliothèque autonome	Rouyn-Noranda	O	
Boutique de métiers d'art	Rouyn	O	OUI
Centrale administrative BCPAT	Noranda	O	OUI
Centre d'exposition accrédité	Rouyn	O	
Centre d'interprétation historique	Rouyn	O	OUI
Centre musical avec studio d'enregistrement	Noranda	O	OUI
Centre régional des Archives nationales	Noranda	MAC	OUI
Cinéma	Rouyn	P	
École de danse	Rouyn	O	
École de danse	Rouyn	P	
Librairie accréditée	Rouyn (2)	P	OUI (1)
Musée d'histoire non accrédité	Rouyn	O	
Salle de spectacles, volet 1	Rouyn	M	OUI
Studio de production audio-visuelle	Rouyn	O	

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA VALLÉE-DE-L'OR			
IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT	LOCALITÉ	GESTIONNAIRE M: Municipalité O: Organisme à but non lucratif P: entreprise privée	Amélioration locative réalisée de 1980 à 1985
Bibliothèques affiliées au réseau de la BCPAT	Barrute et Fiedmont	M	
	Barrute	M	
	Belcourt	M	
(¹ Mandat élargi)	Rivière-Héva	M	
	* Senneterre (V.P.)	M	OUI
	Sullivan	M	
	Vassan	M	
Atelier en arts visuels	Val d'Or	O	
Atelier en arts visuels	Val d'Or	UQAT	
Atelier en arts visuels	Senneterre	O	
Bibliothèque autonome	Val d'Or	M	
Centre d'exposition accrédité	Val d'Or	O	OUI
Centre d'interprétation historique	Val d'Or	O	OUI
Centre local d'archives	Val d'Or	O	OUI
Cinéma	Val d'Or (3)	P	
Cinéma	Senneterre	P	
Conservatoire de musique	Val d'Or	MAC	OUI
École de danse	Malartic	O	
École de musique et de danse	Val d'Or	O	OUI
École de musique	Malartic	O	
Librairie accréditée	Val d'Or	P	
Musée accrédité	Malartic	O	OUI
Salle de spectacles, volet 1	Val d'Or	M	
Salle de spectacles, volet 3	Val d'Or	M	
Salle de spectacles, volet 3	Malartic	M	OUI
Studio de production et de post-production vidéo professionnel	Val d'Or	P	

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE			
IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT	LOCALITÉ	GESTIONNAIRE M: Municipalité O: Organisme à but non lucratif P: entreprise privée	Amélioration locative réalisée de 1980 à 1985
Bibliothèques affiliées au réseau de la BCPAT	Angliers	M	
	Béam	M	
	Belleterre	M	OUI
(¹ Mandat élargi)	Fabre	M	OUI
	Fugèreville	M	OUI
	Guérin	M	OUI
	* Laforce	M	
	* Latuippe	M	OUI
	Laverlochère	M	OUI
	Notre-Dame-de-Lourdes	M	OUI
	de Lorrainville		
	* Moffet	M	
	* Nédélec	M	
	Notre-Dame-du-Nord	M	
	* Rémigny	M	OUI
	* St-Bruno-de-Guigues	M	OUI
	St-Eugène-de-Guigues	M	OUI
	Témiscaming	M	OUI
	Ville-Marie et Duhamel-Ouest	M	OUI
	Wrenaway	M	
Centre local d'archives	Ville-Marie	O	
Centre d'interprétation historique	Angliers	O	OUI
Centre d'interprétation historique	Ville-Marie	O	OUI
Centre d'exposition non accrédité	Ville-Marie	O	OUI
Cinéma	Ville-Marie	P	
Cinéma	Lorrainville	P	
Librairie accréditée	Ville-Marie	P	
Musée non accrédité	Guérin	O	
Salle de spectacles, volet 3	Ville-Marie	O	OUI
Salle de spectacles, volet 3	Notre-Dame-du-Nord	O	
Site du poste de traite	Duhamel-Ouest	Parcs-Canada	

SECTEUR DE LA BAIE JAMES (sud du 50 ^e parallèle)			
IDENTIFICATION DE L'ÉQUIPEMENT	LOCALITÉ	GESTIONNAIRE M: Municipalité O: Organisme à but non lucratif P: entreprise privée	Amélioration locative réalisée de 1980 à 1985
Bibliothèques affiliées au réseau de la BCPAT	* Beaucanton (Rousseau)	M	
	* Comtois	M	
	* Joutel	M	OUI
(¹ Mandat élargi)	Lebel-sur-Quévillon	M	
	* Matagami	M	OUI
	Val Paradis	M	
	Villebois	M	
	Radisson	M	
Atelier en arts visuels	Lebel-sur-Quévillon	M	
Cinéma	Lebel-sur-Quévillon	P	
École de musique	Lebel-sur-Quévillon	O	
Salle de spectacles, volet 2	Lebel-sur-Quévillon	M	
Salle de spectacles et de cinéma, volet 3	Matagami	M	

2. Le point sur les hypothèses de développement adoptées en 1980

Plusieurs des constats formulés dans la synthèse¹ restent toujours pertinents: ressources humaines et matérielles concentrées dans les villes plus peuplées, faible concertation scolaire municipale pour l'utilisation des équipements aux fins culturelles, confusion des mandats de développement culturel dévolus aux ministères des Affaires culturelles et du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, participation peu encourageante de certaines municipalités au développement des équipements et activités culturels. À cela s'ajoute une nouvelle dimension non présente en 1980, à savoir le retrait des services d'éducation aux adultes des commissions scolaires du champ de la formation du loisir socio-culturel.

Au chapitre des activités pratiquées, le portrait s'est peu modifié, sauf en ce qui concerne la formation musicale, laquelle s'est nettement développée suite à la mise sur pied d'écoles de musique accréditées par des maisons d'enseignement reconnues. Évidemment, certains intervenants ont cédé la place à de nouveaux, ce qui a pu modifier quelque peu le profil des activités disciplinaires. L'intervention culturelle de métier continue de progresser, mais sa vigueur reste conditionnée par le soutien financier qui lui est prodigué tant par le ministère des Affaires culturelles que par le milieu local, l'auto-suffisance étant difficile à réaliser, compte tenu du marché régional (faible concentration démographique et éloignement des autres régions).

Le portrait des besoins a quant à lui été modifié par l'ajout de nouveaux équipements, tant dans les villes plus peuplées, que dans les petites municipalités ayant eu accès à un programme régionalisé d'équipements destiné aux localités affiliées à la Bibliothèque centrale de prêt (Plan Gendron). Cependant, les besoins en ressources financières pour le fonctionnement, la formation et la diversification des services culturels restent toujours importants, même si les équipements ont pu être améliorés sensiblement dans certains milieux.

On peut cependant affirmer que les hypothèses de développement mises de l'avant en 1980 tiennent toujours et que les partenaires identifiés à ce moment pour y donner suite sont les mêmes, à peu de choses près: les intervenants culturels de loisir et de métier, les autorités municipales et scolaires, les ministères concernés aux plans provincial et fédéral, le milieu socio-économique.

Pour conclure cette partie de façon concrète, nous rappellerons ici les actions qui ont été menées à terme depuis 1980 pour améliorer la situation, conformément aux propositions des hypothèses de développement.

Mise en place de structures municipales de coordination des activités culturelles là où elles sont inexistantes;

Une commission culturelle a vu le jour à Val d'Or et quelques commissions de loisir ont amélioré leur représentativité du milieu culturel.

De nouveaux comités de bibliothèques sont entrés en fonctionnement et, à l'instar de plusieurs comités déjà existants, ils jouent un rôle de plus en plus actif au plan de l'animation culturelle dans leur municipalité respective.

Embauche de personnel permanent dans les secteurs où il n'y a pas de responsable du domaine culturel;

Quelques postes permanents ont été acquis suite à des programmes de création d'emplois temporaires et suite à la signature de contrats intervenus entre le ministère des Affaires culturelles et certaines municipalités, en ce qui a trait à l'animation d'équipements culturels, notamment de sites patrimoniaux. Les écoles de musique ont également contribué à la création d'une quarantaine d'emplois.

Rencontres sectorielles par zones géographiques et par disciplines afin de faire le point et d'élaborer un plan d'action à partir des hypothèses énoncées:

Des tables de travail (arts plastiques, métiers d'art, arts d'interprétation, musique, lettres, patrimoine) se sont réunies au cours des dernières années, à une fréquence variable. De ces rencontres sont issues certaines interventions au chapitre de la promotion de la culture et de la formation en arts. Ces groupes de travail ont également réagi à des consultations (politiques des musées, Commission des bibliothèques, Commission des biens culturels, Plan d'action du ministère des Affaires culturelles, Sommet culturel, etc.) et ont acheminé des avis et des recommandations au ministère des Affaires culturelles sur les sujets les concernant.

Des interventions de concertation quant à des actions locales ont aussi été réalisées, permettant d'accélérer la mise en place d'équipements culturels. Cependant, la concertation sur une base géographique plus élargie (ex.: la municipalité régionale de comté) n'a que peu progressé au cours de ces années.

Consolidation des organismes de regroupement existants et, s'il y a lieu, création de nouveaux regroupements:

Des associations comme la Corporation des métiers d'art, l'Association des centres d'exposition et de musées de l'Abitibi-Témiscamingue, le Regroupement des organisateurs de spectacles de l'Abitibi-Témiscamingue, l'Association des musiciens éducateurs de l'Abitibi-Témiscamingue ont maintenu leur action. À cela s'ajoutent aujourd'hui le Regroupement des sites et monuments historiques de l'Abitibi-Témiscamingue, le Regroupement des bibliothèques publiques de l'Abitibi-Témiscamingue, des tables de concertation par discipline (écoles de musique, danse, théâtre, ...) et des regroupements d'artistes (arts visuels, écrivains, ...).

Concertation scolaire-municipale dans le domaine des équipements culturels et des activités culturelles;

Des interventions ont été faites dans le cas de deux dossiers de construction d'écoles polyvalentes afin que les équipements de scène en place soient adaptés aux besoins d'une utilisation aux fins communautaires. De plus, les protocoles déjà intervenus quant à l'utilisation conjointe des équipements ont été maintenus là où ils étaient en vigueur et de nouvelles ententes ont été conclues, notamment pour bâtir le réseau des écoles de musique. On note cependant que les modèles de partage des équipements ne sont pas toujours des plus satisfaisants pour les clientèles culturelles en terme d'accessibilité tant au cours des heures de fréquentation scolaire qu'en dehors de celles-ci.

D'autre part, des activités de collaboration avec le milieu scolaire ont été proposées par les intervenants en patrimoine et histoire afin d'amener une meilleure utilisation des sites culturels et patrimoniaux aux fins pédagogiques. Les résultats positifs de cette concertation ne sont pas encore tangibles, mais on sent une nette ouverture du milieu scolaire à certaines initiatives de diffusion en sciences humaines comme en témoigne la participation du milieu scolaire au jeu télévisé "L'Express-en-tête".

Mentionnons finalement que le retrait des commissions scolaires des activités d'éducation populaire aux fins de loisir a rendu moins évident le besoin d'une concertation des milieux municipaux et scolaires dans l'organisation des activités culturelles. Toutefois, la redéfinition des programmes en arts dans le régime pédagogique a créé quelques espoirs aux plans de la formation et de la diffusion en danse, musique, art dramatique et arts plastiques. Malheureusement, cette amorce de sensibilisation à la culture artistique en milieu scolaire ne s'est pas encore avérée très réussie de l'avis des nombreux groupes qui ont collaboré à sa mise en place.

¹ Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, La situation culturelle en Abitibi-Témiscamingue: Hypothèses de développement, 1980, pp. 153-165.

Concertation régionale dans la mise en place des équipements et infrastructures culturelles et recours aux programmes gouvernementaux d'assistance financière;

Plusieurs équipements et infrastructures culturels ont fait l'objet d'interventions d'amélioration et la région a bénéficié d'une aide substantielle de l'Office de planification et de développement du Québec et du ministère des Affaires culturelles à cet égard. Certaines municipalités ont également consenti des sommes appréciables à l'aménagement d'équipements culturels sur leur territoire. D'ores et déjà, de nouveaux chantiers sont identifiés pour des interventions futures.

À ce chapitre, l'exercice de la concertation est un défi de taille que les intervenants régionaux ont relevé tant bien que mal, non sans s'égratigner au passage. Le choix des dossiers prioritaires est assujéti à un ensemble de facteurs politiques et administratifs qui compliquent le travail de concertation au plan régional. Certains paramètres ont tout de même été identifiés pour analyser les dossiers d'équipements reçus au cours des deux dernières années. Il n'en reste pas moins évident qu'il y a une lacune à combler en terme d'adoption d'un plan global d'équipements culturels et des stratégies de réalisation qui s'y rattachent.

Consolidation d'un réseau régional de structures de diffusion de spectacles

Il est difficile de parler de consolidation par les temps qui courent, c'est du moins l'avis émis par les responsables des structures d'accueil en arts d'interprétation lors du Sommet culturel. Si des pas modestes ont pu être franchis au chapitre des équipements, il n'en est pas de même au chapitre du fonctionnement. Les salles de spectacles majeures (volet 1) maintiennent précairement leur stabilité et les petites salles (volets 2 et 3) vivent tant bien que mal.

La saturation de l'enveloppe régionale des arts d'interprétation, la participation parfois insuffisante des municipalités, l'accroissement du coût d'achat des spectacles, un choix limité de productions à offrir et les difficultés d'augmenter et même de maintenir la fréquentation des salles expliquent en bonne partie cette situation.

Demande d'assistance financière gouvernementale pour soutenir les structures d'accueil mises en place par le milieu (spectacles, expositions, bibliothèques, sites patrimoniaux,...)

Les enveloppes du ministère des Affaires culturelles dévolues à ces programmes d'aide ont connu un certain accroissement depuis quatre ans, mais elles ne traduisent pas aussi bien qu'on le souhaiterait une volonté maintes fois affirmée de consolider le développement culturel des régions. Il n'en reste pas moins que, toutes proportions gardées avec le soutien que les municipalités consacrent à la culture, la part du ministère des Affaires culturelles demeure fort appréciable.

Quant à celle du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, elle s'est traduite par un éparpillement des enveloppes consenties historiquement à une dizaine des programmes en loisirs, entre les municipalités du Québec, au prorata de leur population et de leur richesse. Le Gouvernement fédéral de son côté, n'intervient généralement que dans les programmes temporaires de création d'emploi.

Organisation de stages régionaux de perfectionnement et concertation avec les intervenants scolaires dans l'offre d'activités de formation au plan local et régional;

De nombreux stages se sont tenus en région ces dernières années, principalement en métiers d'art, théâtre et danse et

plus récemment en muséologie, musique et lettres. Différents organismes culturels sont les initiateurs de ces sessions. Ils s'associent à des maisons d'enseignement et à divers partenaires gouvernementaux ou privés pour répondre à leurs besoins de perfectionnement.

L'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue, pour sa part, offre des cours en arts plastiques dans le cadre du Certificat et du Baccalauréat. D'autres activités de formation et de perfectionnement ont été organisées sporadiquement pour répondre à des besoins ponctuels (animation de la lecture, marketing des produits culturels, etc.).

Tenue d'événements régionaux de promotion et de diffusion (festivals, salons, semaines thématiques, ...);

Les événements régionaux (Salon du livre, Prix littéraire, Festival de la chanson, Festival du théâtre, Journée internationale de la musique, Concours de musique du Québec et du Canada,...) souffrent de problèmes de croissance et de continuité, en partie occasionnés par le manque de disponibilité des organisateurs, la vigueur de la relève et la non-récurrence des moyens financiers dont disposent ces organisations.

Cependant, depuis 1980, les intervenants culturels et la population de l'Abitibi-Témiscamingue ont été conviés à plusieurs manifestations culturelles d'envergure, dont le Festival du cinéma international pour n'en citer qu'un. Des activités de promotion culturelle ont également été menées, principalement dans le domaine du patrimoine, des arts plastiques et des lettres.

Échange d'information par la publication de feuillets de nouvelles s'adressant aux membres des secteurs et des disciplines;

La circulation de l'information s'est améliorée, tant pour l'annonce des programmes culturels (envois personnels et avis dans les journaux) que pour faire connaître les activités promues par les différents intervenants culturels. Plusieurs organismes se sont dotés de bulletins de liaison et ont amélioré leurs mécanismes de communication avec leurs membres et leurs collègues de travail.

Interventions auprès des médias et des organismes culturels pour améliorer l'information culturelle;

On doit saluer de nombreuses initiatives menées par le milieu, en collaboration avec les médias, dans le but d'accroître la présence de la vie culturelle à la télévision et dans les journaux. Des efforts soutenus ont été faits en ce sens et les résultats atteints sont appréciables: vignettes promotionnelles, agenda culturel hebdomadaire, meilleure couverture journalistique et émissions thématiques spéciales.

Ce bref survol de la situation permet d'apprécier le cheminement effectué depuis 1980. La poursuite du travail de planification amorcé avec les hypothèses de développement s'est cependant buté à un problème majeur: celui du leadership de la préparation et de la réalisation d'un plan de développement.

Beaucoup d'intervenants ont un rôle à jouer dans la définition des orientations de développement et dans les actions découlant d'une programmation des activités. Les intervenants culturels qui agissent sur le terrain, les municipalités, les ministères, les organismes de concertation, le milieu socio-économique sont de ceux-là.

La mobilisation de ces partenaires dans un plan d'action commun est une tâche difficile à mener et c'est ce défi que le milieu culturel doit maintenant relever.

3. La participation des milieux gouvernementaux et privés au développement culturel

Nombreux sont les intervenants qui participent activement au développement de la culture. Les artistes le font en mettant à contribution leur savoir-faire dans une discipline donnée, soit en créant ou en diffusant leurs oeuvres, ou encore en l'enseignant. D'autres personnes s'occupent de gérer des réseaux de diffusion et d'enseignement, et rendent ainsi la culture accessible au public.

Parmi les personnes qui contribuent au développement culturel, nous retrouvons un nombre appréciable de bénévoles (plus de 3 000 en Abitibi-Témiscamingue). On qualifie d'ailleurs leur intervention comme étant le "mécénat de notre temps" et nombre d'organismes de diffusion et de formation ne sauraient fonctionner sans leur support. Bien que le bénévolat aide activement à la mise en place et au développement de la vie culturelle, il ne saurait y avoir d'organisations viables sans le soutien financier des organismes publics et privés qui composent notre société.

Le soutien financier consacré à l'activité culturelle est soit destiné aux personnes (bourses et services), soit destiné aux organisations (aide à l'équipement, aide au fonctionnement). Le partenariat des différents bailleurs de fonds varie selon les bénéficiaires et les types de dépenses encourues.

Ainsi, dans le cas de l'aide aux artistes, c'est surtout l'État qui, par ses programmes d'aide, octroie des bourses de création ou de frais qui sont directement versées à une personne ou à un regroupement de créateurs et créatrices.

Notons cependant que la participation du ministère des Affaires culturelles pour l'aide à la création ne représente qu'environ 7% des crédits de transferts versés en Abitibi-Témiscamingue, pour l'exercice 1983-1984².

Les entreprises privées interviennent aussi de plus en plus pour aider les artistes, en mettant en place des fondations ou en commanditant certaines manifestations (symposiums, expositions, tournées, etc.). De récentes recherches menées auprès de 125 entreprises canadiennes importantes démontrent en effet que, depuis 1975, les dons versés aux arts et à la culture ont triplé et que 16% de l'ensemble des dons faits par ces commanditaires étaient destinés à la culture³. Ces données n'ont pas encore été vérifiées en région, mais le support donné à la culture par quelques entreprises régionales laisse espérer une participation croissante pour l'avenir.

Cependant, beaucoup de travail de sensibilisation reste à faire auprès des industries installées en région pour que ces dernières contribuent activement au fonctionnement des organisations culturelles. Par exemple, les organismes de production et de diffusion, ainsi que les créateurs et créatrices de la région ne reçoivent pas un support très tangible de la part des compagnies qu'ils ont à l'occasion sollicitées. De plus, la mise en valeur de notre patrimoine industriel ne préoccupe pas les compagnies ainsi qu'en témoigne le peu de cas que l'on fait de la conservation des gares de chemin de fer et d'un site comme celui d'Opémican au Témiscamingue.

Les municipalités, quant à elles, vont contribuer indirectement au soutien à la création, en rendant leurs équipements accessibles à des coûts inférieurs aux coûts réels. Dans le cas de l'aide aux organisations culturelles, le soutien financier des

municipalités est plus significatif, quoique fort variable d'une ville à une autre.

Ainsi, certaines municipalités allouent à leurs projets d'équipements culturels plus de 50% des fonds nécessaires à la réalisation de ces derniers. Ils vont chercher le reste des crédits en recourant à l'aide gouvernementale et privée (industrie, clubs sociaux, levée de fonds auprès du public). Dans d'autres cas, l'aide de l'État aux équipements culturels a pu atteindre près de 100% des coûts. On notera que cette tendance est aujourd'hui remise en question puisque l'État exige maintenant une contribution municipale ou privée pour l'implantation ou la rénovation d'équipements culturels. La part du milieu est généralement évaluée à environ 25% des coûts totaux.

En ce qui a trait à l'aide au fonctionnement des organisations et équipements culturels, les contributions respectives de l'État et des municipalités varient avec les types d'activités culturelles en cause.

Règle générale, les municipalités aident davantage les organismes de diffusion (salle de spectacles, bibliothèque, ...) surtout lorsque les équipements en cause leur appartiennent. Quelques organisations culturelles sans but lucratif sont aussi aidées, généralement par le biais de l'enveloppe municipale de loisirs (ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche) et le prêt d'équipements. L'État joue cependant un rôle de premier plan dans l'aide au fonctionnement, ainsi qu'en fait foi le tableau 4. En 1983-1984, le ministère des Affaires culturelles a consacré approximativement 1,35 millions au fonctionnement des organismes culturels de l'Abitibi-Témiscamingue, soit 55% des crédits totaux dépensés dans notre région⁴.

Bien que nous ne disposions pas encore de statistiques exhaustives sur la participation financière des municipalités à la culture, les données suivantes permettent de la cerner un peu mieux.

En 1983, la participation moyenne des municipalités de plus de 5 000 habitants (en Abitibi-Témiscamingue) dans le champ "Loisir/Culture" était de 57 \$ per capita⁵, soit 11,38% des dépenses globales de ces municipalités. Selon une autre étude préparée par les intervenants culturels de ces mêmes villes, en 1982, la part du budget des loisirs consacré à la culture était d'environ 33%⁶. Dans les municipalités de moins de 5 000 habitants, le budget "Loisirs/Culture" moyen était de 27 \$ per capita⁷, dont 6,14% (1,66 \$) ont été consacrés à la bibliothèque.

² Ces données incluent les programmes Soutien à la création, Ressources techniques, Aide aux organismes en arts visuels et en arts d'interprétation (volet production). 209 075 / 3 088 597 = 6,77%.

³ Magazine Chimo, Summer 1984, Essay / by James L. Dunlap, "Culture: A Sound Investment", pp. 6-8.

⁴ Ce calcul a été obtenu en compilant les données fournies par la Direction régionale du ministère des Affaires culturelles pour l'année 1983-1984, données auxquelles ont été ajoutées les budgets dévolus à la Direction régionale, au Centre régional des Archives nationales du Québec et au Conservatoire de Val d'Or, ce qui donne un montant de près de 2,5 millions affecté à la région de l'Abitibi-Témiscamingue.

⁵ Ministère des Affaires municipales, *Statistiques sur l'Abitibi-Témiscamingue*, 1983.

⁶ Mémoire présenté par le Regroupement des organisateurs de spectacles de l'Abitibi-Témiscamingue au Sommet culturel.

⁷ Op. cit. 5

D'autre part, une étude récemment publiée pour la région des Laurentides et portant sur la participation financière des municipalités dans la culture révèle que dans 36% des cas, la seule dépense des municipalités aux fins culturelles est consacrée à la bibliothèque, le reste allant aux activités sportives. On y apprend également que 25% des municipalités ne consacrent aucun budget à la culture.⁸

Pour revenir plus près de chez nous, une étude sur la participation de cinq municipalités aux équipements culturels qui relèvent de leur gestion⁹ précise que 57% du budget consacré aux activités culturelles vient de la municipalité, que 26% provient de revenus autonomes, que 15% provient du ministère des Affaires culturelles et 2% du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Il faut noter que ces statistiques n'incluent pas les organismes culturels privés sans but lucratif, ce qui amène quelques distorsions par rapport à un portrait d'ensemble (tableau 4).

Ainsi, dans le cas des musées et des salles d'exposition, la répartition de la part consacrée par chaque partenaire à la culture est la suivante, selon les données fournies par l'Association des centres d'exposition et de musées de la région:

Ministère des Affaires culturelles	45%
Municipalités	19%
Revenus générés et autres revenus	36%

Le cas de la faible participation des municipalités à la vie des musées et centres d'exposition est particulièrement décriée depuis quelque temps, entre autres par la Société des musées québécois. Celle-ci base son argumentation sur le fait que les retombées économiques découlant de la présence d'un musée dans le milieu permettent de tripler, voire de quintupler le montant versé en subventions de toutes sortes¹⁰. Or, les municipalités du Québec consacrent, en moyenne, à peine 1% de leur budget au secteur des musées. Il est à noter que les sites patrimoniaux sont dans une semblable situation, la part des municipalités à leur fonctionnement dépassant rarement 10% du budget des corporations qui les gèrent.

Un mot, en terminant, sur la part du Gouvernement fédéral à la vie culturelle des régions. Force est de constater que le Conseil des Arts n'est que très rarement présent sur la scène régionale. Les récentes coupures annoncées aux programmes de cet organisme n'aideront certainement pas à une amélioration de la situation actuelle à cet égard. Une participation significative du Gouvernement fédéral à la culture se fait par le biais des programmes temporaires de création d'emploi et de quelques institutions permanentes (Office national du film, Parcs-Canada, ...). Plusieurs organismes culturels sont aidés par les programmes d'emploi, quoiqu'il ne s'agisse pas là d'une aide récurrente assurée. Cependant, sans le recours à ces projets temporaires, nombre de nos organisations verraient leurs activités compromises.

TABLEAU 4
ESTIMÉ DES SOURCES DE REVENUS
DE FONCTIONNEMENT DES ORGANISATIONS CULTURELLES
EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (1983-1984) (En %)

IDENTIFICATION DES ORGANISMES SECTORIELS	PART DES GOUVERNEMENTS			* AUTRES SOURCES	
	MAC	MLCP	Municipal	Membres, usagers & usagères	Divers*
Arts visuels	50%			15%	35%
Ateliers (métier)		15%	22%	62%	1%
Ateliers (loisir)					
Musées et centres d'exposition accrédités	55%		15%		30%
Musées et centres d'exposition non-accrédités			20%	30%	50%
Arts d'interprétation					
Organismes de création/production	35%			32%	33%
Organismes de formation	8%		2%	70%	20%
Organismes de diffusion	8%		25%	60%	7%
Lettres					
BCP et réseau	65%		25%		10%
Bibliothèques autonomes	25%		69%	2%	4%
Patrimoine et histoire					
Centres d'interprétation	50%		10%		40%
Sociétés d'histoire et autres intervenants	10%			10%	8%

* Divers: Revenus générés par des activités de levée de fonds et d'autofinancement, ainsi que par l'obtention de programmes de création d'emploi temporaires.

⁸ Conseil de la culture des Laurentides, *La part de la culture*, 1983, 8 pages.

⁹ Mémoire présenté par l'Association des centres d'exposition et des musées de l'Abitibi-Témiscamingue au Sommet culturel.

¹⁰ Lemay, Nicola. "L'insouciance des villes pour la culture: le cas des musées", *Le Devoir*, le vendredi 20 janvier 1984, p. 7.

Cette estimation des sources de revenus a été calculée en faisant une moyenne des pourcentages de répartition des sources de revenus de fonctionnement d'une soixantaine d'organismes oeuvrant en Abitibi-Témiscamingue. Ces données ont généralement été recueillies lors d'une enquête téléphonique réalisée en novembre 1983.

4. L'élaboration d'un plan de développement culturel en Abitibi-Témiscamingue: pourquoi et comment?

La Commission du plan de développement culturel a été formée suite à une proposition adoptée par les membres du Conseil de la culture lors de l'Assemblée générale annuelle de mai 1983¹¹. On se rappellera que le besoin de préparer un plan de développement précisant des orientations prioritaires, des buts et des objectifs mesurables s'est fait sentir de façon plus urgente depuis que des mesures gouvernementales de régionalisation ont commencé à être appliquées. Lors du Sommet culturel de mars 1983, les intervenants ont souhaité voir une réflexion sur les axes de développement se poursuivre et c'est en réponse à cette attente qu'une proposition fut soumise à l'Assemblée générale annuelle du Conseil de la culture. Cette proposition se présentait en quatre volets, dont l'un précisant certaines définitions et un autre détaillant les modalités de préparation et d'adoption dudit plan.

La proposition comportait également des principes et des orientations préliminaires de développement culturel, lesquels devaient servir de paramètres de travail aux membres de la Commission. Nous les rappelons dans les tableaux 5 et 6 à votre attention.

Dans le cadre de ses travaux, la Commission s'est efforcée de respecter intégralement les principes de développement adoptés en mai 1983. Elle a cependant modifié le libellé des orientations en opérant certains regroupements. Elle s'est auparavant assurée que l'esprit général des orientations préliminaires a été conservé. Les orientations telles que formulées dans le second chapitre nous ont semblé plus opérationnelles, d'une part parce qu'elles indiquent plus clairement les priorités mises de l'avant et d'autre part, parce qu'elles éliminent les redoublements.

TABLEAU 5

PRINCIPES DE BASE SUR LESQUELS SE FONDENT LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (1983)

1. L'accès et la pratique des activités culturelles est un droit pour tous les citoyens et citoyennes de l'Abitibi-Témiscamingue.
2. C'est sur la création, la diffusion, la formation et la conservation que se fonde la culture en Abitibi-Témiscamingue.
3. Ce sont la diversité et la qualité des activités et des intervenants culturels qui enrichissent le patrimoine culturel de l'Abitibi-Témiscamingue.
4. La région de l'Abitibi-Témiscamingue est et doit demeurer le maître d'oeuvre de son développement culturel.
5. Le financement du développement de l'activité culturelle en Abitibi-Témiscamingue est partagé entre l'Etat, les municipalités et le milieu.

Adoptés par l'Assemblée générale annuelle du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, MAI 1983

TABLEAU 6

ORIENTATIONS PRÉLIMINAIRES DE DÉVELOPPEMENT DES ARTS ET DE LA CULTURE EN ABITIBI-TÉMISCAMINGUE (1983)

PRINCIPES COROLLAIRES AUX PRINCIPES DE BASE	Intégration aux nouvelles orientations
1. Favoriser le maintien et/ou la création de foyers culturels dans chaque zone géographique de la région afin d'assurer un accès à des services et des équipements culturels à l'intérieur de limites territoriales raisonnables.	1 2
2. Rendre l'information culturelle plus présente et plus complète dans toute la région.	1
3. Encourager les artistes de toutes les disciplines à créer leurs oeuvres en région.	3
4. Permettre une diffusion élargie des oeuvres artistiques régionales sur l'ensemble du territoire de l'Abitibi-Témiscamingue par la consolidation des réseaux d'équipements appropriés.	2 3
5. Assurer la possibilité de diffusion de productions nationales des arts visuels et de la scène dans chaque zone géographiques par la consolidation des réseaux d'équipements appropriés.	2 3
6. Favoriser la formation et le perfectionnement afin d'acquérir en région de plus grandes compétences dans les différentes disciplines culturelles.	3
7. Assurer dans la région la conservation satisfaisante des biens culturels régionaux.	1 2
8. Faciliter et améliorer les échanges culturels entre la région et l'extérieur.	3
9. Donner aux artistes et aux agents et agentes de diffusion, de formation et de conservation une place prépondérante dans les processus de prise de décision concernant le développement de la culture en région.	2 3
10. Associer les autres intervenants agissant dans le développement culturel en région aux processus de prise de décision.	4
11. Favoriser le développement et/ou la création de foyers culturels dans les municipalités de moins de 5 000 habitants afin d'assurer un accès à des services et des équipements culturels à l'intérieur de limites territoriales raisonnables.	1 2

On retrouve en marge du tableau 6 une note expliquant où ont été intégrées les orientations préliminaires, lesquelles étaient plutôt des principes corollaires aux cinq autres principes de base.

Certaines personnes voudront savoir comment la Commission a procédé pour en arriver à déterminer les quatre orientations présentées au second chapitre. Dans un premier temps, les membres de la Commission ont identifié différents éléments qui présentaient de l'importance pour mieux articuler le développement culturel. Ces éléments ont par la suite été regroupés par thèmes.

Les thèmes furent utilisés pour rédiger le chapitre premier (éléments d'information) alors que les autres ont servi à préparer les problématiques du chapitre deuxième. Les orientations qui sont mises de l'avant découlent d'une réflexion sur les problématiques décrites. Nous comptons concrétiser ces orientations par la poursuite des buts et objectifs de développement proposés pour chacune d'elles.

¹¹ Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue, Procès-verbal de la 6e Assemblée générale tenue à Rouyn, en mai 1983.

CHAPITRE DEUXIÈME

LES ORIENTATIONS DE DÉVELOPPEMENT: 1985-1990

Le bilan effectué au chapitre 1 présente plusieurs éléments positifs quant à l'évolution de la vie culturelle en Abitibi-Témiscamingue. Pour maintenir, voire accélérer ce rythme de croissance, il nous apparaît indispensable de planifier pour les cinq (5) prochaines années un ensemble d'interventions qui donneront une direction plus précise au développement culturel.

Dans le présent chapitre, nous proposons quatre (4) orientations générales de développement:

1. Améliorer la qualité des biens et services culturels offerts à la population
2. Stimuler le développement et l'émergence de foyers et noyaux culturels dans chaque localité
3. Favoriser la pratique et la diffusion culturelles de métier
4. Accroître la participation de partenaires gouvernementaux, municipaux et privés au développement culturel.

Ces orientations sont selon nous valables pour toutes les disciplines, mais rappelons que ces dernières recevront dès l'automne 1985 une attention spéciale en terme de choix d'objectifs particuliers de développement. Les orientations se fondent en effet sur une vision d'ensemble et vont donner lieu à une sélection de buts et d'objectifs qui pourront par la suite être opérationnalisés par des plans sectoriels d'interventions (actions, moyens, responsables, ...).

Avant d'entreprendre la lecture des pages suivantes, il est important que nous fassions la mise au point suivante concernant les actions à réaliser. Leur mise en oeuvre appelle un certain nombre de moyens et d'actions (programmation) que nous n'avons pas décrits dans le présent document. Ce travail d'opérationnalisation doit être laissé à l'initiative des intervenants qui décideront de prendre en charge ces actions.

Nous leur proposons donc, pour ce faire, des buts et objectifs à atteindre, ainsi que des outils de référence qui les aideront à planifier leurs interventions au cours des prochaines années. Les outils annoncés dans les tableaux 7 - 8- 11 - 12 pourront être utilisés pour préparer un plan d'action ou pour situer les points de départ du cheminement à entreprendre en vue d'une évaluation ultérieure. Le guide référence est présentement en préparation et sera disponible pour consultation au début de l'automne 1985.

1. Améliorer la qualité des biens et services culturels offerts à la population

Problématique

La recherche de l'excellence constitue un but important vers lequel la communauté culturelle doit tendre. Cela s'applique à l'activité de métier et à l'activité de loisir, même si ces deux pratiques sont différentes par les exigences qu'elles posent et les moyens requis pour leur développement.

On remarque, depuis quelques années, que des mécanismes permanents d'évaluation des activités commencent à être utilisés, notamment pour les clientèles subventionnées par le ministère des Affaires culturelles. Cependant, plusieurs organisations culturelles ne font pas l'objet d'une évaluation périodique par les membres ou par un organisme partenaire (Conseil d'administration, utilisateurs et utilisatrices, commanditaires, municipalités, etc.).

Le bien-fondé de procéder à l'évaluation systématique de ses activités n'est peut-être pas encore reconnu de tous les intervenants, qui n'y voient souvent que des mesures de contrôle arbitraires, plutôt qu'un moyen de développement pour l'organisation. Or, il est généralement admis que les mécanismes d'évaluation peuvent contribuer avantageusement à l'essor d'une entreprise quelle qu'elle soit.

Il est donc pertinent et urgent que soient fournis aux organismes culturels un ou des outils de référence pour faire un examen attentif de leurs actions et de leur fonctionnement selon certains critères de base communs à toutes les organisations.

D'autre part, en gardant à vue la recherche de l'excellence, on se rend souvent compte que les utilisateurs et utilisatrices de biens et de services culturels ne possèdent pas toujours les éléments de référence nécessaires pour évaluer les produits qui leur sont offerts. Cela ouvre la porte à une exploitation parfois abusive de certaines clientèles qui ne sont pas en communication avec des personnes qui pourraient les conseiller adéquatement.

Même si on doit admettre que la diffusion des biens culturels subit aussi les inévitables pressions liées aux possibilités de commercialisation des produits, il est malgré tout regrettable de constater que les publicités les plus tapageuses ne sont pas toujours celles qui annoncent les produits de meilleure qualité.

Il est donc indispensable que se développe une information critique des produits culturels et qu'une discussion franche

et ouverte soit rendue possible avec le public par le biais des médias et de certains événements mettant les intervenants culturels en contact direct avec la population.

En décidant de prendre en main le développement de la culture, les intervenants culturels s'engagent dans une démarche qui doit permettre d'améliorer leurs services et d'étendre la place occupée par les arts et le patrimoine, tant dans leur municipalité que partout en région.

En conséquence, la Commission recommande la poursuite des buts suivants pour améliorer la qualité des biens et services culturels offerts à la population.

Dans le tableau 7, chacun de ces buts est détaillé en termes d'objectifs à atteindre, auxquels correspondent des outils de référence pouvant servir à la planification ou à l'évaluation des activités qui seront initiées pour donner suite au plan de développement.

TABLEAU 7 — PREMIÈRE ORIENTATION

AMÉLIORER LA QUALITÉ DES BESOINS ET SERVICES CULTURELS

BUTS	OBJECTIFS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
AU TERME DU PLAN:		
1.1 Chaque intervenant offrant des biens et services culturels devra évaluer son action et son fonctionnement.	Les intervenants adopteront un ou des mécanismes d'évaluation. (Janvier - décembre 1986)	<i>Grille 1</i> <i>Paramètres d'évaluation des biens et services culturels offerts à la clientèle.</i>
	Les intervenants culturels appliqueront annuellement les mécanismes retenus pour évaluer leur action et leur fonctionnement. (Janvier 1987 - ...)	<i>Grille 2</i> <i>Paramètres d'évaluation du fonctionnement d'un organisme culturel.</i>
1.2 Chaque intervenant culturel aura développé des mécanismes d'échange et de rétroaction avec la clientèle qu'il dessert et le public en général.	Les intervenants culturels expérimenteront un ou des mécanismes d'échange. (Janvier 1986 - juin 1987)	<i>Grille 3</i> <i>Liste des mécanismes d'échange et de rétroaction pouvant être utilisés par les intervenants culturels.</i>
	Les intervenants culturels appliqueront un ou des mécanismes permanents d'échange. (Septembre 1987 - ...)	
1.3 Chaque intervenant culturel aura mis en place des moyens d'action pour élargir et diversifier la clientèle qu'il dessert.	Les intervenants culturels auront cerné le profil des clientèles qu'ils desservent. (Janvier - juin 1986)	<i>Grille 4</i> <i>Paramètres de mesure et d'identification des utilisateurs actuels.</i>
	Les intervenants culturels auront identifié de nouvelles clientèles à desservir. (Septembre - décembre 1986)	<i>Grille 5</i> <i>Méthodes pour l'identification de nouvelles clientèles ou utilisateurs et utilisatrices potentiels.</i>
	Les intervenants culturels expérimenteront des stratégies pour intéresser de nouvelles clientèles aux biens et services qu'ils gèrent. (Janvier 1987 - ...)	<i>Grille 6</i> <i>Stratégies à utiliser pour recruter de nouvelles clientèles.</i>
1.4 La population recevra une meilleure information sur la qualité et la variété de biens et services culturels disponibles.	Les intervenants culturels auront prévu des mécanismes d'information et de formation pour faire connaître leurs activités et leurs services. (Janvier - décembre 1986)	<i>Grille 7</i> <i>Liste des outils individuels d'information et de promotion</i> <i>a) outils existants</i> <i>b) outils potentiels</i>
	Les intervenants culturels entretiendront des contacts réguliers avec les médias d'information. (Janvier 1987 - ...)	<i>Grille 8</i> <i>Guide abrégé de communications auprès des médias: quelques points essentiels à respecter.</i>
	Les intervenants culturels auront accès à un ou des outils collectifs de promotion et de mise en marché. (Septembre 1987 - ...)	<i>Grille 9</i> <i>Liste d'outils collectifs de promotion et de mise en marché</i> <i>a) outils existants</i> <i>b) outils potentiels.</i>
	Les organismes de protection des consommateurs auront été sensibilisés à conseiller le public et donneront une information critique concernant l'offre de biens et services culturels. (Janvier 1986 - ...)	<i>Grille 10</i> <i>Liste d'intervenants se préoccupant de la protection des consommateurs en matière de produits et services culturels.</i>

2. Stimuler le développement et l'émergence de foyers et de noyaux culturels dans chaque localité

Problématique

Pour être connue et appréciée, la culture doit être visible concrètement et cela vaut tout autant pour une grande ville que pour une petite localité. Là où la culture a pignon sur rue, on risque de trouver davantage d'intérêt pour la chose artistique et patrimoniale.

Dans une région aussi vaste que l'Abitibi-Témiscamingue, l'accessibilité à la pratique et à la diffusion culturelles est un défi de taille. Si au nom de l'accessibilité universelle, on ne peut pas tout demander, il y a cependant moyen d'élargir l'offre des biens et services culturels sans pour autant négliger certaines normes minimales de qualité. Chaque localité de la région devrait donc pouvoir compter sur un ou des foyers culturels, c'est-à-dire des lieux où se déroulent des activités culturelles.

Or, l'intérêt que porte une localité à la culture est initié et stimulé par un ou des groupes de personnes que nous appelons des "noyaux culturels". Ces personnes ont un rôle important à jouer dans leur milieu. D'une part, elles doivent convaincre ceux et celles qui prennent des décisions politiques de supporter la culture et, d'autre part, elles servent de lien entre la communauté et l'ensemble des intervenants culturels de la région. Là où des noyaux sont organisés et nombreux, on trouve souvent plusieurs services et équipements culturels, offerts dans un ou de multiples foyers. Il importe dès lors de donner une attention particulière à la dynamique créée par ceux et celles qui forment les noyaux culturels car c'est grâce à leur action que la vie culturelle progresse un peu partout en région.

Cependant la tâche de ces personnes, qui le plus souvent oeuvrent bénévolement dans les réseaux de noyaux culturels, n'est pas de tout repos. En plus d'avoir à persuader divers partenaires (municipalités, gouvernement, commanditaires de toute sorte, ...) de les aider à améliorer la vie culturelle de leur milieu, elles doivent voir à la gérance et à l'animation des structures qui ont été mises sur pied, souvent sans personnel rémunéré pour accomplir le suivi quotidien des opérations.

On peut sans peine mesurer l'ampleur du travail effectué par plus de trois mille (3 000) personnes qui s'évertuent à faire fonctionner quelque trois cents (300) organisations culturelles. Une évidence s'impose: il faut trouver des moyens pour soutenir les efforts de ces personnes et donner suite aux besoins de formation et d'appui technique qu'elles expriment.

Par ailleurs, le développement culturel est assujéti à certaines caractéristiques démographiques et géographiques. Ainsi, nous pouvons identifier en région trois types de milieux culturels, qui ont leurs réalités particulières et qui, de ce fait, commandent des ressources humaines, physiques et financières différentes. Ce sont:

A) **Le milieu urbain**, caractérisé par une concentration de population bénéficiant de services et équipements communautaires, éducatifs, commerciaux généralement spécialisés (Amos, La Sarre, Malartic, Rouyn-Noranda, Senneterre, Val d'Or, Ville-Marie).

B) **Le milieu rural**, caractérisé par une population peu nombreuse, plus ou moins éparpillée sur le territoire, bénéficiant de services et équipements communautaires, éducatifs, commerciaux généralement polyvalents (les localités de moins de 3 000 habitants, exception faite des localités éloignées: on dénombre une centaine de localités rurales).

C) **Le milieu isolé**, caractérisé par une population peu nombreuse, géographiquement éloignée des autres villes de la région, bénéficiant de services et équipements communautaires, éducatifs, commerciaux spécialisés ou polyvalents (Joutel, Lebel-sur-Quévillon, Matagami, Témiscaming).

On peut aisément déduire que les stratégies d'accessibilité aux services et aux équipements culturels vont varier d'un milieu à l'autre et qu'il serait illusoire de vouloir doter toutes les localités des mêmes ressources, alors qu'elles n'ont pas toutes les mêmes besoins et les mêmes capacités d'achat de biens et services. Cependant, dans plusieurs localités, on cherche à atteindre un certain seuil d'excellence, soit en se dotant de services et d'équipements autonomes, soit en les partageant avec d'autres localités de la zone d'appartenance (MRC), soit encore en adhérant à des réseaux régionaux de diffusion de biens culturels.

À ce titre, la Bibliothèque centrale de prêt a une mission bien particulière à remplir dans les municipalités de moins de 5 000 habitants. Bien que le premier objectif de la Bibliothèque centrale de prêt ait été de mettre sur pied et de développer un réseau de diffusion du livre, son action englobe maintenant d'autres champs de la diffusion culturelle, selon les volontés exprimées tant par les noyaux culturels que par les conseils municipaux. Cet organisme ne se limite pas au rôle de fournisseur de biens culturels, il prend également une place importante dans l'animation et la formation des noyaux culturels, il se préoccupe d'assurer la visibilité de ses clientèles sur la scène culturelle régionale et, finalement, il coordonne la gestion d'un plan d'équipements destiné particulièrement aux membres de son réseau.

D'autres réseaux sont également présents et servent de véhicules à des actions collectives issues d'organisations culturelles qui concentrent surtout leur rayonnement aux municipalités plus densément peuplées. Contrairement au réseau de la Bibliothèque centrale de prêt, majoritairement constitué de bénévoles, les constituantes de ces autres réseaux (organisations de spectacles, musées et centres d'expositions, sites et monuments historiques, ...) ont généralement à leur service un personnel rémunéré qui assume la gestion et l'animation des équipements et services culturels en cause. Cependant, des bénévoles administrent également ces organisations et à ce titre, jouent un rôle de premier plan auprès des instances municipales et gouvernementales.

Finalement, soulignons ici la présence d'organismes municipaux consultatifs que sont les commissions culturelles. Là encore, il s'agit d'un travail bénévole qui s'inscrit dans une volonté municipale de participation des citoyens et citoyennes aux orientations et, dans certains cas, à la gestion des affaires culturelles municipales. Les personnes qui oeuvrent au sein des commissions culturelles sont appelées à jouer un rôle significatif dans leur communauté en sensibilisant le conseil municipal et la population à certains projets culturels d'envergure et en défendant les intérêts des clientèles culturelles (milieu artistique et milieu des utilisateurs et utilisatrices).

Bien que l'action de noyaux et de foyers culturels ne date pas d'hier, on peut affirmer que les huit dernières années ont été déterminantes pour le développement culturel de l'Abitibi-Témiscamingue. Des programmes de subvention aux équipements et au fonctionnement ont assuré une certaine viabilité aux organisations qui oeuvrent sur l'ensemble du territoire régional et on peut aujourd'hui observer une déconcentration plus grande des ressources et équipements culturels. C'est cette tendance que nous nous proposons d'encourager dans le respect du rythme et des besoins des milieux socio-démographiques qui composent la région.

En conséquence, la Commission recommande la poursuite des buts suivants pour stimuler le développement et l'émergence de foyers et noyaux culturels dans chaque localité.

Dans le tableau 8, chacun de ces buts est détaillé en termes d'objectifs à atteindre, auxquels correspondent des outils de référence pouvant servir à la planification ou à l'évaluation des activités qui seront initiées pour donner suite au plan de développement.

TABLEAU 8 – DEUXIÈME ORIENTATION

STIMULER LE DÉVELOPPEMENT ET L'ÉMERGENCE

DE FOYERS ET DE NOYAUX CULTURELS DANS CHAQUE LOCALITÉ

BUTS	OBJECTIFS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
AU TERME DU PLAN: 2.1 Les populations des localités de l'Abitibi-Témiscamingue auront régulièrement accès à des ressources et biens culturels diversifiés en termes de disciplines et de genre d'activités, suivant le modèle proposé au tableau 9 ci-joint. 2.2 L'amélioration et/ou l'implantation des équipements culturels aura progressé dans chaque zone géographique, suivant le programme proposé au tableau 10 ci-joint. 2.3 Un ou des noyaux culturels seront en fonctionnement dans toutes les localités de la région. 2.4 Les personnes oeuvrant dans les noyaux culturels recevront un support technique les aidant à améliorer leur action dans le milieu.	Les intervenants locaux auront accru l'offre en biens et services culturels de création, de formation, de diffusion et de conservation. (Décembre 1987 - ...) Les intervenants offrant des biens et des services culturels sur une base itinérante auront élargi leur rayonnement et, au besoin, de nouveaux réseaux seront formés. (Décembre 1987 - ...) Les organismes concernés par l'amélioration ou l'implantation d'infrastructures culturelles spécialisées recevront de l'information sur le programme adopté au tableau 10. (Septembre - décembre 1985) Les membres du Conseil de la culture auront dégagé des priorités issues de la liste des infrastructures culturelles à améliorer et à implanter, en vue de leur présentation au Sommet socio-économique régional. (Janvier - septembre 1986) Les membres du Conseil de la culture effectueront périodiquement la mise à jour de la liste des infrastructures culturelles spécialisées à améliorer et à implanter. (Mai 1987 - ...) Les localités où les noyaux culturels sont inopérants ou inexistantes feront l'objet d'une intervention particulière de développement. (Septembre 1986 - ...) Les localités et les noyaux culturels auront considéré l'hypothèse d'un fonctionnement intermunicipal pour se doter de biens et services culturels collectifs. (Janvier 1987 - ...) Les MRC et/ou les municipalités se seront dotées de commissions culturelles en vue de stimuler l'action des noyaux culturels opérant sur leur territoire. (Septembre 1987 - ...) Des organismes régionaux mettront à la disposition des noyaux culturels, des personnes ressources disponibles pour les épauler dans leur action. (Janvier 1986 - ...) Des sessions de formation seront régulièrement offertes aux intervenants culturels pour les aider à améliorer leur action. (Janvier 1986 - ...)	Grille 11 <i>Inventaire des activités culturelles offertes dans les municipalités de l'Abitibi-Témiscamingue.</i> Grille 12 <i>Identification des réseaux culturels opérant sur une base itinérante.</i> Grille 13 <i>Identification des organismes à rencontrer pour la diffusion de la liste des infrastructures culturelles spécialisées à améliorer et à implanter de 1986 à 1990.</i> Grille 14 <i>Description des objectifs poursuivis dans le cadre du Sommet socio-économique.</i> Grille 15 <i>Liste des noyaux culturels existants et à mettre en place dans chaque MRC (1984).</i> Grille 16 <i>Formules de collaboration intermunicipale ayant déjà été expérimentées.</i> Grille 17 <i>Liste des commissions culturelles et description des mandats qui leur sont dévolus.</i> Grille 18 <i>Liste des organismes régionaux offrant ou pouvant offrir des services d'animation et de soutien technique aux noyaux culturels.</i> Grille 19 <i>Inventaire des activités de formation réalisées (1980-1984) et identification des besoins de formation à combler (1984).</i>

TABLEAU 9

LISTE DES BIENS ET SERVICES CULTURELS MINIMA À OFFRIR À LA POPULATION

GESTIONNAIRE
M: municipalité
MAC: ministère des Affaires culturelles
O: organisme privé
S: institution scolaire

PROVENANCE DE LA CLIENTÈLE POTENTIELLE	TYPES D'ACTIVITÉS À OFFRIR	INFRASTRUCTURES REQUISES
Population de la localité	Création / Production Pratique d'activités artistiques requérant peu d'équipements fixes ou spécialisés Conservation Classement d'archives municipales publiques, de documents concernant l'histoire locale Diffusion Spectacles requérant peu de matériel technique, expositions locales ou itinérantes, prêt de biens culturels (livres, disques, ...), animation littéraire (heure du conte, ...) Formation Cours d'initiation à des activités artistiques requérant peu de matériel spécialisé (sessions d'information, etc.)	Salle à usages multiples (M) Dimension: 400 à 800 pi² Équipements: tables, chaises, panneaux diviseurs, espaces de rangement, ... Bibliothèque (M) (voir normes de la BCP ou du MAC) Il serait souhaitable que ces infrastructures soient à proximité l'une de l'autre
Population des localités environnantes Les petites localités peuvent se regrouper pour offrir ces activités et ces infrastructures (ententes intermunicipales) Les localités de plus de 3 000 de population devraient envisager d'ajouter ces activités et infrastructures à celles décrites plus haut.	Création / Production Pratique d'activités artistiques requérant des équipements spécialisés lourds ou fixes Diffusion Spectacles requérant un certain matériel spécialisé, visionnement de films, conférences, ... Formation Cours d'initiation à des activités artistiques requérant des équipements spécialisés	Ateliers spécialisés: locaux avec équipements fixes (miroirs et barres au mur, presse à gravure, four et tour à poterie, piano, ...) (M) (O) Salle de spectacles (volet 3) Capacité: 75 à 300 sièges Équipements: système de son et d'éclairage intermédiaire, projecteur 16 mm, scène, écran, ... (M)
Population de la municipalité régionale de comté (MRC) Généralement, les équipements qui rejoignent la population de la MRC sont situés dans le chef-lieu d'une MRC. Cependant, la population d'un milieu isolé devrait avoir accès à une gamme d'activités et d'infrastructures ordinairement offerts au niveau de la MRC, l'éloignement justifiant des investissements additionnels à ceux prévus pour une localité qui est située à proximité du chef-lieu d'une MRC.	Création / Production Services que se donnent des intervenants culturels professionnels sur une base individuelle ou collective. Conservation Restauration, mise en valeur et animation de biens patrimoniaux classés ou reconnus Rangement et mise en valeur d'archives publiques et privées pour fins de consultation et d'animation. Diffusion Présentation d'expositions régionales et nationales et animation muséologique Présentation de spectacles régionaux et nationaux, projections cinématographiques, conférences, etc. Vente de biens culturels variés (livres, disques, matériel d'artiste, etc.) Formation Cours de niveau intermédiaire ou avancé en arts d'interprétation et en arts visuels.	Ateliers privés ou scolaires de pratique professionnelle avec équipements spécialisés (O) (S) Centres d'interprétation historique (O) (M) Centre agréé d'archives privées ou publiques (O) Salle d'exposition permanente accréditée (O) (M) Salles de spectacles (volet 1-2) Capacité: 500 à 800 sièges Équipements: scène, coulisses, rideaux et loges, consoles de son et d'éclairage, projecteur 16 et/ou 35 mm, écran, ... (M) Commerces à vocation culturelle (librairies, cinémas, boutiques de matériel d'artiste, galeries d'art, café-concert, théâtre d'été, ...) (O) Ecoles ou studios privés dispensant un enseignement de qualité professionnelle (O)
Population de la région administrative	Conservation / Diffusion Formation Services dont le rayonnement est régional ou national Services gouvernementaux régionalisés	Camp d'été à vocation artistique (O) Centre administratif de la BCP (O) Centre régional des Archives (MAC) Conservatoire de musique (MAC) Musées et centres d'interprétation historique (O) (M)

TABLEAU 10

Liste des infrastructures culturelles spécialisées à améliorer ou à implanter en Abitibi-Témiscamingue, de 1986 à 1990

MRC D'ABITIBI	AMÉLIORATIONS LOCATIVES PROJETÉES	NOUVELLES INFRASTRUCTURES PROJETÉES
Réseau de la BCPAT	11 bibliothèques affiliées à réaménager	7 localités à desservir
Amos	Bibliothèque municipale	Centre agréé d'archives École de musique Plateau de production en arts d'interprétation
Barraute		Centre multifonctionnel abritant un ensemble de services culturels (bibliothèque, ateliers en arts visuels, théâtre de poche, ...)
Fiedmont Barraute	Camp musical*	
Trécesson	Gare de Villomontel	

* Le site du Mont Vidéo répond mal aux besoins du Camp musical.
Un réaménagement ou une relocalisation du Camp s'avère indispensable.

MRC DE ROUYN-NORANDA	AMÉLIORATIONS LOCATIVES PROJETÉES	NOUVELLES INFRASTRUCTURES PROJETÉES
Réseau de la BCPAT	9 bibliothèques affiliées à réaménager	6 localités à desservir
Rouyn Noranda	Atelier Les 1000 Feuilles (gravure)	Ateliers de production en arts visuels
	Bibliothèque municipale	Centre agréé d'archives
	Eglise orthodoxe-russe	Centre régional des Archives nationales
		Plateau de production en arts d'interprétation
		Studio d'enregistrement 16 pistes

MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR	AMÉLIORATIONS LOCATIVES PROJETÉES	NOUVELLES INFRASTRUCTURES PROJETÉES
Réseau de la BCPAT	4 bibliothèques affiliées à réaménager	5 localités à desservir
Malartic	Bibliothèque municipale	
	École de musique	
	Musée régional des mines	
Senneterre		Centre multifonctionnel abritant divers services culturels (ateliers, salle d'expo-théâtre, ...)
Val d'Or	Bibliothèque municipale	Centre de production en arts visuels
		Musée régional Cri
	Plateau de production en arts d'interprétation	
	Salle de spectacles de la polyvalente Le Carrefour (volet 2)	

MRC D'ABITIBI OUEST	AMÉLIORATIONS LOCATIVES PROJETÉES	NOUVELLES INFRASTRUCTURES PROJETÉES
Réseau de la BCPAT	16 bibliothèques affiliées à réaménager	5 localités à desservir
La Sarre		Ateliers de production en arts visuels
		Centre agréé d'archives et de mise en valeur de collections archéologiques
	École de musique	
	Plateau de pratique en arts d'interprétation	
	Pont couvert (module d'interprétation)	
	Salle de projection 16 mm et 35 mm	
	Salle de spectacle de l'école Polyno (volet 2)	
Macamic	Gare (centre d'interprétation)	
	Pont couvert (module d'interprétation)	
Rapide-Danseur	Eglise (centre d'interprétation)	

MRC DE TÉMISCAMINGUE	AMÉLIORATIONS LOCATIVES PROJETÉES	NOUVELLES INFRASTRUCTURES PROJETÉES
Réseau de la BCPAT	15 bibliothèques affiliées à réaménager	3 localités à desservir
Guérin	Musée de plein air	
Hunter's Point	Poste de traite	
Letang	Centre naval d'Opémican	
Notre Dame du Nord		Salle de spectacles* de volet 1
St-Eugène-de-Guigues	Pont couvert (module d'interprétation)	
Témiscaming	Gare du Canadien Pacifique	
Ville-Marie	Ateliers de production en arts visuels	
	Centre agréé d'archives	
		École de musique fixe ou décentralisée

* La mise en place d'une salle de spectacle régionale (volet 1) nécessite une sérieuse analyse où
il faudra confronter deux hypothèses: celle d'une infrastructure fixe et celle d'un équipement mobile.

SECTEUR DE LA BAIE JAMES (sud du 50e parallèle)	AMÉLIORATIONS LOCATIVES PROJETÉES	NOUVELLES INFRASTRUCTURES PROJETÉES
Réseau de la BCPAT	5 bibliothèques affiliées	4 localités à desservir
Joutel		Centre multifonctionnel abritant divers services culturels (ateliers en arts, salle de spectacles, ...)
	École de musique	
Lebel-sur-Quévillon	Salle de spectacle (volet 2)	
Matagami		Centre multifonctionnel abritant divers services culturels (archives, bibliothèque, salle expo-théâtre, ...)

3. Favoriser la pratique et la diffusion culturelles de métier

Problématique

Les intervenants culturels partagent certaines préoccupations communes quant au développement de la culture en région. Cependant leurs pratiques peuvent différer comme c'est le cas lorsqu'on parle d'activités culturelles de loisir et d'activités culturelles de métier. Les exigences à respecter et les moyens requis pour réaliser ces deux types d'activités divergent sensiblement. En négligeant de distinguer leurs particularités, on ouvre la porte à une situation conflictuelle où les deux pratiques peuvent être mises en péril.

En effet, soit que l'on hausse pour tous les standards d'achèvement et d'excellence, soit qu'on les diminue de façon à mettre tout le monde sur le même pied. Aucune de ces options n'est satisfaisante car certaines personnes n'ont ni le goût ni le temps de pousser plus à fond la recherche créatrice et la diffusion de leur production, tandis que d'autres désireuses de s'engager dans une démarche professionnelle ne trouvent pas de conditions stimulantes pour ce faire.

Or, il est important de souligner que l'intervention culturelle professionnelle permet à la société de bénéficier d'un ensemble de biens (livres, recherches, films, productions visuelles, musicales, de danse et théâtrales, ...). Ce sont aussi les gens de métier qui forment la relève et qui initient à l'art en transmettant leurs connaissances par des activités de création, de formation et de diffusion. Par conséquent, leur présence dans le milieu stimule un grand nombre de personnes à pratiquer une activité culturelle comme loisir et en amène encore davantage à fréquenter les lieux de diffusion de la culture. Pour toutes ces raisons, il est important de leur accorder une place de choix dans les priorités de développement culturel du milieu.

Pour ce faire, il est essentiel de prévoir des mesures particulières pour soutenir les activités de ceux et celles qui répondent à la définition que nous nous sommes donnés de ce qu'est un professionnel ou une professionnelle de la culture, à savoir:

Toute personne qui acquiert des connaissances spécialisées en vue de s'adonner à la création, la formation, la recherche et la diffusion des arts et de la culture et qui fait de cette pratique sa préoccupation majeure ou son métier.

Ces mesures de soutien concernent tout autant l'aide à la création et/ou à la recherche, que celle à la formation continue, au regroupement, à la promotion et à la diffusion.

Une partie de ce soutien provient des infrastructures publiques mises en place pour démocratiser l'accès à la culture (bibliothèques, salles d'expositions et musées, salles de spectacles, lieux de formation et de conservation, etc.). Des mesures de financement partagé (État, municipalités, milieu) ont permis une relative expansion des réseaux de diffusion, bien que les personnes oeuvrant professionnellement dans ces secteurs ne soient pas toujours assurées de conditions de travail et de perfectionnement stimulantes, ce qui se traduit par une importante rotation du personnel spécialisé.

Une autre partie du soutien aux intervenants culturels de métier passe par l'aide individuelle (bourses de création, de perfectionnement, subventions à la production et à la diffusion, etc.) et leur permet de couvrir une partie des frais encourus dans l'exercice de leur métier.

Finalement, le soutien aux intervenants professionnels se concrétise également par des services de concertation sur une base disciplinaire, notamment par la mise en place de regroupements professionnels. Ces associations sont des outils de coordination et de pression qui permettent à leurs membres d'exercer une influence sur le développement de leur discipline en région.

Pour plusieurs intervenants professionnels, notamment les créateurs et les créatrices, se pose le problème de la non-rentabilité de l'exercice d'une profession artistique. Plusieurs souhaiteraient donc que les milieux gouvernementaux assument une très large part des dépenses de création, de formation ou de diffusion des biens et services artistiques, ce qui pourrait à la limite faire du milieu artistique un milieu salarié de l'État. D'autres personnes rejettent l'idée d'une production financée en grande partie et de façon récurrente par les gouvernements. Elles pensent en effet que les gens de métier doivent aller chercher une part importante de leur subsistance par la diffusion de leurs produits sur le marché. Que l'on adhère à l'une ou à l'autre de ces thèses, il n'en reste pas moins que l'on s'entend généralement pour dire que les gouvernements doivent aider individuellement et/ou collectivement les intervenants culturels de métier.

En conséquence, la Commission recommande la poursuite des buts suivants pour favoriser la pratique et la diffusion culturelles de métier.

Dans le tableau 11, chacun de ces buts est détaillé en termes d'objectifs à atteindre, auxquels correspondent des outils de référence pouvant servir à la planification ou à l'évaluation des activités qui seront initiées pour donner suite au plan de développement.

TABLEAU 11 — TROISIÈME ORIENTATION
FAVORISER LA PRATIQUE
ET LA DIFFUSION CULTURELLES DE MÉTIER

BUTS	OBJECTIFS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
AU TERME DU PLAN:		
3.1 Le soutien matériel et financier destiné aux intervenants culturels de métier enregistrera une progression annuelle continue.	Les crédits des programmes s'adressant aux intervenants culturels de métier augmenteront d'au moins 10% par année. (1986 - ...) Les milieux municipal et scolaire auront été sensibilisés au soutien qu'ils peuvent fournir aux intervenants culturels de métier. (1986 - 1987) Une étude de rentabilité sera effectuée pour évaluer la pertinence de créer une fondation dont le but serait de donner des bourses aux artistes professionnels de la région. (Janvier - décembre 1987)	Grille 20 <i>Portrait du soutien matériel et financier actuellement consacré par le MAC aux intervenants culturels de métier de la région.</i> Grille 21 <i>Portrait du soutien matériel et financier actuellement consacré par les milieux municipal et scolaire aux intervenants culturels de métier.</i> Grille 22 <i>Liste et description de fondations actuellement opérantes.</i>
3.2 Les intervenants culturels de métier auront régulièrement accès à des activités sectorielles de perfectionnement.	L'inventaire des besoins de perfectionnement des intervenants culturels de métier aura été mis à jour. (Janvier - juin 1986) Les institutions régionales de formation auront pris connaissance de ces besoins et auront évalué leurs capacités d'y répondre en tout ou en partie. (Septembre 1986 - mai 1987) Les intervenants culturels de métier auront accès à des moyens techniques et financiers facilitant leur participation à des activités de perfectionnement en région et hors région. (1986 - ...)	Grille 23 <i>Liste des activités de perfectionnement demandées et offertes entre 1980 et 1985 et des clients touchées.</i> Grille 24 <i>Liste des programmes de formation offerts aux intervenants culturels de métier et inventaire des programmes et des bourses disponibles.</i>
3.3 Les intervenants culturels de métier connaîtront et utiliseront régulièrement les mécanismes d'échange mis en place aux plans régional et national.	Des activités régionales de rassemblement des intervenants culturels de métier seront organisées annuellement (tables de concertation, colloque, ...). Les regroupements régionaux de métier recevront un soutien technique et financier pour mener et intensifier leurs actions. (1986 - ...) Les intervenants culturels de métier seront encouragés à participer à des associations ou événements nationaux (congrès, symposiums, ...). (1986 - ...) La diffusion hors région des productions des intervenants culturels de métier aura été stimulée. (1986 - ...)	Grille 25 <i>Liste des activités régionales de rassemblement organisées de 1980 à 1985.</i> Grille 26 <i>Liste des regroupements régionaux et des moyens techniques et financiers dont ils disposent (1984-1985)</i> Grille 27 <i>Liste des regroupements nationaux s'adressant aux intervenants culturels de métier.</i> Grille 28 <i>Liste des présences hors-région des productions artistiques régionales. (1980-1984)</i>
3.4 Les réalisations des intervenants culturels de métier auront fait l'objet d'une promotion accrue.	Des vignettes vidéos auront été produites pour chaque discipline. (Janvier 1986 - décembre 1987) Les intervenants culturels auront été sensibilisés à l'importance d'une planification soignée de la promotion de leurs produits et réalisations. (Janvier - décembre 1986)	Grille 29 <i>Liste des vignettes télévisées sur la culture produites et diffusées.</i> Grille 30 <i>Plan de marketing d'un produit ou d'un événement culturel.</i>

4. Accroître la participation des partenaires gouvernementaux, municipaux et privés au développement culturel

Problématique

L'offre de biens et de services culturels met en relation un ensemble varié d'intervenants: les usagers et usagères, les municipalités, les gouvernements provincial et fédéral, le milieu des affaires, les institutions scolaires, le réseau touristique, les médias d'information. Pour articuler nos objectifs de développement culturel, il nous semble essentiel de maintenir la participation du plus grand nombre possible de partenaires. Cependant, nous constatons que tous les intervenants visés ne partagent pas nécessairement les mêmes préoccupations et n'agissent pas aux mêmes niveaux d'organisation. Certains d'entre eux sont étroitement associés à plusieurs phases du développement de l'activité culturelle, alors que d'autres n'y touchent que sporadiquement ou ne s'intéressent qu'à un aspect particulier de ce développement (financement, promotion, ...) en fait, les rôles que peuvent jouer ces partenaires sont complémentaires et s'inscrivent dans un processus continu dont nous tenterons de brosser le portrait dans les lignes qui suivent.

Les usagers et usagères sont ceux et celles qui utilisent les services et équipements culturels. À ce chapitre, ces personnes paient les biens et les services qu'elles utilisent (taxes, frais directs d'inscription, impôts, ...) et leurs dépenses culturelles ont un effet d'entraînement sur l'ensemble de l'économie du milieu. Les usagers et usagères constituent un chaînon important de l'entreprise culturelle publique et privée et leur mobilisation pour une action commune oblige les personnes occupant des postes décisionnels à améliorer les biens et les services culturels offerts à la population. Les première et la deuxième orientations présentent les buts et les objectifs qui concernent cette catégorie d'intervenants.

Les intervenants œuvrant en création, en formation et en diffusion sont ceux qui fournissent des biens et des services culturels; ils sont également des professionnels et professionnelles de la culture qui mettent leurs ressources créatrices et leurs connaissances au service des usagers et usagères. Sans eux, la culture dite artistique n'existerait pour ainsi dire pas, car il n'y aurait plus de produits culturels, de formation artistique, de manifestations culturelles. Les intervenants culturels de métier se doivent d'offrir une production de qualité et pour ce faire, tout doit être mis en œuvre pour obtenir des moyens techniques et financiers pour les aider à accomplir leur mission. La troisième orientation traite particulièrement de cette dynamique.

Les municipalités sont des institutions publiques formées par des collectivités pour partager les coûts d'un certain nombre de biens et de services jugés essentiels à leur qualité de vie. Au cours des dernières années, les citoyens et citoyennes ont élargi le cadre des services à mettre en commun, répondant d'abord à leurs besoins primaires (équipements sanitaires et protection civile) pour ensuite se donner d'autres équipements et services communautaires, de types sportifs et culturels par exemple. Cette tendance a été encouragée par les autres paliers de gouvernement et est maintenant reconnue comme étant une des missions des municipalités.

La variété et la spécialisation des biens et services culturels offerts par la municipalité varie évidemment avec sa richesse collective et les besoins particuliers de la communauté desservie. La municipalité a cependant la responsabilité de consulter sa population quant aux services collectifs à mettre en place et d'encourager leur développement en recourant aux moyens mis à sa disposition (taxation, programmes gouvernementaux d'aide aux équipements culturels et au fonctionnement, politique de tarification directe, intermunicipalisation, adhésion à des réseaux régionaux, ...).

Le Gouvernement québécois décide des orientations québécoises de développement et à ce titre il intervient activement au chapitre du soutien aux arts et à la culture en région. Cette intervention se fait à partir de plusieurs ministères, principalement par celui des

Affaires culturelles, mais également par les ministères du Loisir, de la Chasse et de la Pêche, ainsi que l'Éducation, pour ne nommer que ceux-là. Tous ces ministères participent à des degrés divers au développement culturel selon leurs missions et leurs programmes propres. Outre la réalisation de leurs mandats particuliers, un de leurs rôles est également de concorder leurs actions respectives au niveau national et en région, dans le but de rapprocher des citoyens et citoyennes la gestion du développement culturel.

Le Gouvernement fédéral exerce surtout sa présence au plan national. Les retombées régionales directes sont peu palpables en ce qui concerne les programmes du Conseil des Arts du Canada, les critères d'éligibilité étant généralement conçus pour n'admettre que les institutions culturelles et les créateurs et créatrices dont le rayonnement est national ou international. Pour l'instant, le Gouvernement fédéral aide surtout nos organismes culturels par le biais de programmes d'emplois temporaires et en soutenant quelques institutions nationales ayant des antennes en région (Office national du film, Parcs-Canada, ...).

Le milieu des affaires occupe une place croissante dans les organisations culturelles en participant au financement et à la promotion de certains services et événements. Son soutien est recherché par de nombreux intervenants culturels, car l'aide accordée par les agents et agentes socio-économiques contribue à accroître l'autonomie des groupes culturels face aux différents niveaux de gouvernements, tout en réduisant le fardeau financier des usagers et usagères.

Les institutions scolaires poursuivent une mission éducative où l'activité culturelle et artistique devrait occuper une place de choix au plan scolaire et parascolaire. On remarque cependant que les activités culturelles et artistiques ont de la difficulté à s'implanter dans certaines écoles, leur choix étant facultatif à certains niveaux d'enseignement et les institutions n'ayant pas les ressources voulues pour offrir toutes les disciplines (programme en sciences humaines et programme en art).

Les activités parascolaires ont elles-mêmes connu une diminution significative aux niveaux secondaire et post-secondaire (baisse de budget, d'effectifs et de temps disponible) et n'existent pour ainsi dire pas au niveau primaire. Or, il est généralement reconnu que le milieu scolaire a un rôle important à jouer dans le développement de la culture et des arts, puisqu'il est un lieu privilégié de formation pour les jeunes citoyens et citoyennes. D'autre part, l'école devrait être un foyer de diffusion de la production artistique et d'éveil à diverses activités culturelles, ce qui n'est malheureusement pas le cas. Des grands efforts restent à faire en ce sens, tant auprès des parents, que des commissions scolaires.

Le réseau touristique s'appuie largement sur les sites culturels et patrimoniaux pour stimuler sa promotion. Les activités d'exposition et d'interprétation qu'on y propose sont accessibles à toute la famille et offertes gratuitement dans presque tous les cas. De plus, les heures d'ouverture sont établies en fonction des besoins de la clientèle touristique estivale. On comprend donc l'intérêt du milieu touristique pour le développement d'entreprises culturelles et patrimoniales dans tous les secteurs géographiques de la région.

Les médias d'information ont le mandat de faire connaître les événements marquants du milieu où ils rayonnent. Ce faisant, ils survolent tous les domaines d'activités: l'économie, le fait divers, les sports, la culture, etc. On a maintes fois déploré la maigre place faite à l'actualité culturelle dans les médias, tant écrits qu'électroniques. Des étapes intéressantes ont heureusement été franchies au cours des dernières années, de sorte que les médias locaux et régionaux s'occupent davantage de l'activité culturelle, soit en diffusant des vignettes promotionnelles, soit en présentant des chroniques sur l'actualité culturelle. Cette percée de la culture s'est faite grâce à la collaboration des gestionnaires de médias et des journalistes, à la suite des efforts assidus d'intervenants culturels qui croient que le domaine culturel a sa place dans les médias.

TABLEAU 12

BUTS	OBJECTIFS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
4,3 Les gouvernements provincial et fédéral auront accru leur participation au développement culturel dans les régions.	Les services gouvernementaux seront sensibilisés à la nécessité d'une participation et d'une concertation plus grandes dans les questions touchant le développement culturel régional. (Janvier - décembre 1986) Les députés provinciaux et fédéraux seront régulièrement informés des dossiers actifs dans le domaine culturel. (Septembre 1985 - ...) Les ministères seront incités à mieux informer les intervenants culturels des programmes disponibles et des actions menées en faveur du développement culturel des régions. (Septembre 1985 - ...)	Grille 35 <i>Portrait de l'intervention des services gouvernementaux provinciaux et fédéraux dans le développement culturel (1984).</i> Grille 36 <i>Liste des programmes régionalisés et non régionalisés. (Décembre 1984)</i>
4,4 Un nombre accru de partenaires des milieux socio-économiques participeront aux actions des organisations culturelles.	Les intervenants culturels solliciteront régulièrement l'appui de partenaires socio-économiques pour le fonctionnement des organisations culturelles. (Conseil d'administration, Campagne de financement, etc.). (Septembre 1985 - ...) Les organismes culturels chercheront à diversifier les sources de financement de leurs activités. (Janvier 1986 - décembre 1987)	Grille 37 <i>Liste des partenaires socio-économiques qui ont collaboré avec les organismes culturels en 1984.</i> Grille 38 <i>Identification des pratiques de financement d'organismes culturels en Abitibi-Témiscamingue.</i>
4,5 Le milieu scolaire aura réalisé des activités d'animation et de diffusion en collaboration avec les intervenants culturels.	Le milieu scolaire sera informé des services que peut lui offrir le milieu culturel et communiquera ses besoins aux intervenants culturels. (Janvier - décembre 1986) Les intervenants culturels et le monde de l'éducation prépareront conjointement des activités répondant aux besoins du milieu scolaire. (Janvier 1987 - ...)	Grille 39 <i>Liste des activités déjà réalisées en concertation avec le milieu scolaire. (1980-1985)</i>
4,6 Les promoteurs du développement touristique travailleront en concertation avec les intervenants concernés.	Les partenaires du milieu touristique diffuseront des outils promotionnels préparés en collaboration avec les intervenants culturels. (Janvier 1986 - ...) Les partenaires du milieu touristique mettront en valeur les réalisations des intervenants culturels de l'Abitibi-Témiscamingue dans leurs activités de communication et de représentation en région et hors région. (Janvier 1986 - ...) La signalisation des équipements patrimoniaux et culturels sera améliorée le long des routes principales et secondaires. (Mai 1986 - ...)	Grille 40 <i>Inventaire des outils promotionnels réalisés par le milieu touristique.</i> Grille 41 <i>Portrait actuel de la signalisation routière des équipements patrimoniaux et culturels. (Mars 1984)</i>
4,7 Les médias d'information de la région consacreront une place accrue à la diffusion des activités et manifestations culturelles.	Les intervenants culturels proposeront aux médias d'information des mécanismes de collaboration pour améliorer la diffusion de l'information culturelle. (Septembre 1985 - ...)	Grille 42 <i>Relevé des espaces et du temps d'antenne consacrés par les médias à l'information culturelle. (1984)</i>

CONCLUSION

Ce document de consultation représente donc la première partie du plan de développement des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue pour les cinq prochaines années.

Une fois ce premier effort accompli pour dégager des orientations, des buts et des objectifs qui baliseront l'ensemble du développement culturel régional, il importe ensuite de poursuivre la démarche en précisant des objectifs particuliers pour chacune des disciplines.

La rédaction de cette seconde partie du plan requiert la participation de tous les intervenants concernés par le développement d'un secteur donné, qu'il s'agisse des arts de l'environnement visuel, des arts d'interprétation, des lettres, de l'histoire et du patrimoine, du cinéma et de l'audio-visuel.

Aussi, dès septembre 1985, les personnes et les groupes oeuvrant en création, en formation, en diffusion et en conservation seront conviés à des tables de concertation où seront élaborés les objectifs sectoriels adaptant à leur champ respectif les grandes orientations retenues dans cette première partie.

Le plan de développement des arts et de la culture en Abitibi-Témiscamingue devrait ainsi être complété avant la fin de 1985.

Mais d'ici à ce que ce dernier chapitre soit rédigé, nous croyons que la première partie du plan, une fois amendée et adoptée, contiendra suffisamment de pistes de travail pour que tous les intervenants dans le développement culturel puissent passer à l'étape suivante: celle de la mise en oeuvre de moyens et d'actions pour faire avancer les orientations et les objectifs généraux du plan.

Ainsi qu'il a été mentionné plus tôt, les membres de la Commission n'ont pas voulu désigner les mandataires des tâches à accomplir, pas plus qu'ils n'ont précisé les coûts de leur réalisation.

Il appartient désormais à chacun et à chacune de s'approprier des éléments de ce plan et de voir comment les traduire pour qu'ils correspondent aux particularités et aux besoins de son propre milieu.

Nous avons tous, comme personne ou comme organisme, à mettre l'épaule à la roue pour que ce laborieux travail de réflexion ne reste pas un énoncé théorique de principes et d'intentions.

La Commission souhaite ardemment que ce document stimule chaque groupe préoccupé de développement culturel à se doter incessamment d'un plan d'action triennal ou quinquennal, lequel viendra concrétiser le plan de développement.

Le Conseil de la culture s'engage, pour sa part, à compléter les outils de référence prévus dans la première partie et assure tous les intervenants culturels de son soutien technique à leurs initiatives de planification.

Ce plan de développement vous appartient. Il sera ce que vous en ferez!

LES MEMBRES DE LA COMMISSION

Représentant les comités culturels municipaux:

Eliette P.-Monette, Val d'Or; **Roberte Parent**, Colombourg

Représentant les intervenants en création:

Jeanne-Mance Delisle, Destor; **Jocelyne Petit**, Rouyn-Noranda

Représentant les intervenants en diffusion:

Norman Fink, Rouyn-Noranda; **Gaétan Lemire**, Ville-Marie

Représentant les intervenants en formation:

Patrick La Ferté, Rouyn-Noranda; **Normand Paquin**, Rouyn-Noranda

Les travaux de la Commission ont été animés par **Cécile Sabourin**, présidente du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue.

La coordination des travaux de la Commission a été assumée par **Jocelyne Sauriol**, directrice générale du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue.

Ont également collaboré à la réalisation du document de consultation:

Camille Gauthier, agente d'information et de recherche;

Francine Lambert, secrétaire;

Judith Meilleur, chercheuse pour la préparation des outils de référence;

toutes trois à l'emploi du Conseil de la culture de l'Abitibi-Témiscamingue.

En somme, ce léger tour d'horizon des partenaires du développement culturel permet d'apprécier la variété des collaborations possibles et aussi sa complémentarité, aucun d'eux ne pouvant intervenir de façon efficace s'il est seul à agir. Cette complémentarité ne signifie pas pour autant que chacun des partenaires soit appelé à occuper une place identique lorsque vient le temps de décider du fonctionnement d'une organisation. Des règles particulières régissent chacune d'elles et, bien que nous reconnaissons qu'il y a de multiples avantages à tirer de l'engagement d'un partenariat varié, ce n'est pas notre propos de suggérer l'utilisation d'un modèle unique. Certains groupes miseront davantage sur des ententes de services avec la municipalité, alors que d'autres préféreront chercher un mécénat privé ou encore une formule se fondant prioritairement sur les revenus générés par les usagers et usagères.

Ceci dit, une certaine coordination de ce partenariat peut s'effectuer au plan régional dans le but d'en stimuler le développement et de joindre les efforts de chacun et chacune pour l'atteinte d'objectifs communs.

C'est là une mission qu'un organisme de concertation et de consultation comme le Conseil de la culture tente de remplir en regroupant la majorité des partenaires cités précédemment, en leur proposant des orientations de développement culturel et en mettant à leur disposition divers outils pour faciliter la réalisation d'un plan de développement intégré. Il ne faut cependant pas perdre de vue que ce sont les efforts conjugués de toutes les organisations culturelles, qu'elles soient locales ou régionales, qui permettront la réalisation des orientations mises de l'avant.

En conséquence, la Commission recommande la poursuite des buts suivants pour accroître la participation de partenaires gouvernementaux, municipaux et privés au développement culturel.

Dans le tableau 12, chacun de ces buts est détaillé en termes d'objectifs à atteindre auxquels correspondent des outils de référence pouvant servir à la planification ou à l'évaluation des activités qui seront initiées pour donner suite au plan de développement.

TABLEAU 12 — QUATRIÈME ORIENTATION
ACCROÎTRE LA PARTICIPATION
DE PARTENAIRES GOUVERNEMENTAUX,
MUNICIPAUX ET PRIVÉS AU DÉVELOPPEMENT CULTUREL

BUTS	OBJECTIFS	OUTILS DE RÉFÉRENCE
AU TERME DU PLAN:		
4.1 Les divers partenaires susceptibles de contribuer à la vie culturelle de leur milieu auront participé à des rencontres d'information et d'échange portant sur le développement culturel de l'Abitibi-Témiscamingue.	Le plan de développement sera présenté à un maximum de partenaires afin de recueillir leurs commentaires et d'échanger sur leur participation au développement culturel. (Janvier - décembre 1986) Les intervenants culturels utiliseront toutes les tribunes qui leur sont accessibles pour promouvoir le développement des arts et de la culture. (Janvier 1986 - ...)	Grille 31 <i>Liste des partenaires à rencontrer dans le cadre d'une tournée locale ou régionale de sensibilisation au développement de la vie culturelle.</i> Grille 32 <i>Liste d'événements auxquels les intervenants culturels peuvent participer pour promouvoir le développement des arts et de la culture.</i>
4.2 Les municipalités de la région consacreront toutes des crédits accrus au fonctionnement de foyers et noyaux culturels opérant sur leur territoire.	Le plan de développement fera l'objet d'une diffusion et d'une promotion auprès des municipalités régionales de comté (MRC). (Septembre - décembre 1985) Les intervenants culturels locaux recevront un soutien technique les aidant à agir efficacement auprès de leur municipalité dans la défense des crédits destinés aux arts et à la culture. (Janvier - décembre 1986) La participation financière des municipalités de la région aux arts et à la culture fera l'objet d'une étude exhaustive. (Janvier - décembre 1986) Les organismes culturels informeront périodiquement le conseil municipal de leurs réalisations (bilan d'activités, fréquentation des équipements culturels, etc.). (Septembre 1985 - ...)	Grille 33 <i>Description de stratégies et d'outils pour intervenir auprès du milieu municipal.</i> Grille 34 <i>Liste des mécanismes d'information déjà utilisés ou potentiels pour informer adéquatement le conseil municipal.</i>